



Inolia
Service public Infrastructure de télécommunications Haut Débit

SOMMAIRE

1	EDITO	4
	FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023	5
2	REPERES	6
3	DESCRIPTION DU SERVICE	7
3.1	Les principes généraux de la délégation	7
3.2	Les acteurs	7
3.3	Les services	8
3.3.1	Les services passifs	8
3.3.2	Les services actifs	8
3.4	La différence entre les services ADSL ou fibre optique grand public et les services professionnels portés sur fibre optique par Inolia	9
3.5	Point sur les offres Très Haut Débit	9
4	SYNTHESE DE L'ACTIVITE	10
5	CONTROLES EFFECTUES SUR LES PLANS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX	11
5.1	Contrôles effectués durant la phase d'exploitation	11
5.1.1	Indicateurs relatifs à la construction du réseau	11
	Linéaire du réseau (fourreaux)	11
	Linéaire de fibres optiques	12
	Taux d'occupation des fourreaux	12
5.1.2	Indicateurs relatifs à l'exploitation technique du réseau	13
	Nombre d'incidents réseau	13
	Temps de rétablissement moyen par service	13
	Taux de disponibilité moyen du réseau	13
	Taux de disponibilité en fibres par tronçon	14
	Taux d'occupation des ports des équipements actifs du réseau	14
	Délais moyens de mise en service	14
	Cartographie du réseau	15
	Audit du réseau	15
	Analyse approfondie du contenu du compte rendu d'activité 2023	16
5.1.3	Indicateurs financiers du réseau	23
	Ratio fonds propres/investissements	23
	Mobilisation de la contribution de l'article 28 du contrat	23
5.1.4	Indicateurs commerciaux	23
	Nombre d'opérateurs clients du réseau	23
	Répartition des contrats par opérateur usager du réseau INOLIA	24
	Répartition du chiffre d'affaires par service	25
	Evolution du chiffre d'affaires année n-1	28
	Evolution du chiffre d'affaires sur le DSL	28
	Evolution du nombre de sites raccordés au réseau	29
5.2	Comparatif tarifaire	29
5.3	Autres points de vigilance	30
5.3.1	Situation du groupe Altice	30
6	CONTROLE DE LA SITUATION FINANCIERE	31
6.1	Résumé	31
6.2	LES CONTROLES	33
6.2.1	Contexte de l'année	33
6.2.2	Informations financières	33
6.2.3	Contrôles du délégant	33
6.3	L'ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX	34
6.3.1	L'activité	34
6.3.2	Les résultats	35
	L'excédent brut d'exploitation	35
	EBE hors RMF	36
	Le résultat net	37
	Les indicateurs	38

6.3.3	Le bilan.....	40
6.3.4	Les écarts sur prévision	42
7	AVIS DU DELEGANT.....	43
8	ANNEXES A L'ANALYSE FINANCIERE	45
8.1	Annexe 1 : Liste des documents transmis par le délégataire	45
8.2	Annexe 2 : Historique du contrat	45
8.3	Annexe 3 : Lexique.....	46
8.4	Annexe 4 : Modalités de calcul de la clause de partage de gain de productivité	47

1 Edito

Au cours de l'année 2023, le Déléataire a investi 234 411 € pour étendre et moderniser le réseau ainsi que pour raccorder de nouveaux clients (contre 914 K€ en 2021 et 633 K€ en 2022). Ce sont ainsi 51,4 M€ qui ont été engagés au total, par Inolia, depuis le début de la délégation de service public en 2006. Le montant de l'investissement de premier établissement était de 25 M€.

De son côté Bordeaux Métropole a contribué au développement du réseau par la mise en place de fourreaux de communications électroniques à l'occasion de travaux de voirie ou d'enfouissements de réseaux. Sur l'année 2023, 18,25 km d'ouvrages ont ainsi été confiés en exploitation / commercialisation au délégataire.

Sur le plan commercial, l'année 2023 s'est soldée par un chiffre d'affaires de 7,071 M€ (+4,32% par rapport à 2022). Le parc de commandes client actives a augmenté de 112 depuis 2022 pour atteindre 947.

55 opérateurs clients généraient du chiffre d'affaires en 2022 (opérateurs avec licences et opérateurs de réseaux indépendants). Ils sont 53 en 2023.

L'avenant n°15, actant la prise en compte de la Loi n°2021-1109 du 24.08.2021 confortant le respect des principes de la République, et modifiant le catalogue tarifaire a été signé en décembre 2023.

Dans son rapport d'activité, le délégataire présente un état financier prévisionnel pour l'année 2024 avec un résultat net à - 626 K€ pour un chiffre d'affaires de 5,574 M€.

Faits marquants de l'année 2023

Janvier

- Responsable commercial : Marie Benet est remplacée par François Jam
- Responsable technique : Melik Makni est remplacé par Robert Bullido

Octobre

- Un premier audit technique du réseau est lancé par la Métropole

Décembre

- Signature de l'avenant 15

2 Repères

Les chiffres clés de 2023

7,071 M€ : c'est le chiffre d'affaires 2023 (en tendance baissière depuis 2014).

989,67 K€ : c'est le résultat net 2023 (le plus élevé depuis 2019).

105 sites clients supplémentaires sont raccordés en 2023 (contre 42 en 2022 et 77 en 2021).

63 % : c'est le pourcentage de baisse du chiffre d'affaires sur les services DSL depuis 2019 (dû au déploiement de la fibre optique sur la Métropole).

11,9% : c'est la part du DSL dans le chiffre d'affaires total (le plus faible pourcentage depuis le début de la délégation de service public).

48,4% : c'est la part de la location d'infrastructures (fibre noire et fourreau) dans le chiffre d'affaires total (part la plus importante du chiffre d'affaires 2023).

1344 : c'est le nombre de sites d'entreprises ou d'organismes publics qui sont raccordés au réseau Inolia.

145 : c'est le nombre de zones d'activités qui sont raccordées au réseau Inolia.

2 589 logements sur la métropole accèdent au haut débit DSL sur des liens activés par Inolia à fin 2023, ce qui représente 73% de liens supprimés depuis 2018.

99,951 % : c'est le taux de disponibilité du réseau sur l'année 2023.

3 Description du service

3.1 Les principes généraux de la délégation

Renforcer l'attractivité du territoire et son dynamisme, créer les conditions optimales pour l'accueil et le développement des entreprises, et favoriser l'innovation sont essentiels pour le développement économique de la Métropole. La valorisation de notre territoire passe par l'aménagement numérique car les entreprises accordent à la disponibilité du très haut débit une pondération très importante dans leurs choix d'implantation. Il est donc essentiel de rendre notre territoire compétitif par la disponibilité d'offres performantes et concurrentielles.

Le très haut débit « grand public » tel que le FTTH (Fiber to the home) ou le haut débit ADSL répondent bien aux préoccupations de certaines structures mais de plus en plus, les offres professionnelles apportant des débits garantis, des temps de rétablissement garantis, des débits symétriques, et d'une manière plus générale des services à valeur ajoutée, sont exigées par les entreprises.

Pour conforter la compétitivité des entreprises et favoriser la cohésion sociale et le désenclavement, la Métropole a mis en place en 2006 une délégation de service public, confiée à Inolia, pour apporter aux entreprises et aux acteurs publics de toutes les communes l'accès à des services de communications électroniques très haut débit professionnels sur la fibre optique. Inolia étant opérateur d'opérateurs, le réseau mis en place est ouvert à tout opérateur ne disposant pas de son propre réseau pour desservir un client. En outre, le réseau Inolia, par le biais de la desserte en fibre optique des Nœuds de Raccordement d'Abonnés du réseau téléphonique d'Orange (ce qu'on appelle le dégroupage), permet aux opérateurs alternatifs de bénéficier de conditions attractives d'accès à ce réseau, et dynamise ainsi la concurrence pour l'accès au haut débit en ADSL.

3.2 Les acteurs

- **« Bordeaux Métropole » :**

La Métropole facilite et organise le développement des réseaux de communications électroniques sur son territoire. Elle a pris l'initiative de mettre en place un RIP (Réseau d'Initiative Publique) dans le cadre d'une délégation de service public. Elle a créé des services publics haut débit qui se traduisent par un catalogue, dont elle arrête les tarifs. Elle intervient au titre de sa compétence dans le domaine économique et dans celui de l'habitat collectif, pour les zones d'aménagement dont elle a la charge.

- **« INOLIA » :**

C'est le délégataire de Bordeaux Métropole, en charge de construire, exploiter et commercialiser le réseau métropolitain de communications électroniques. Cette société est opérateur d'opérateurs.

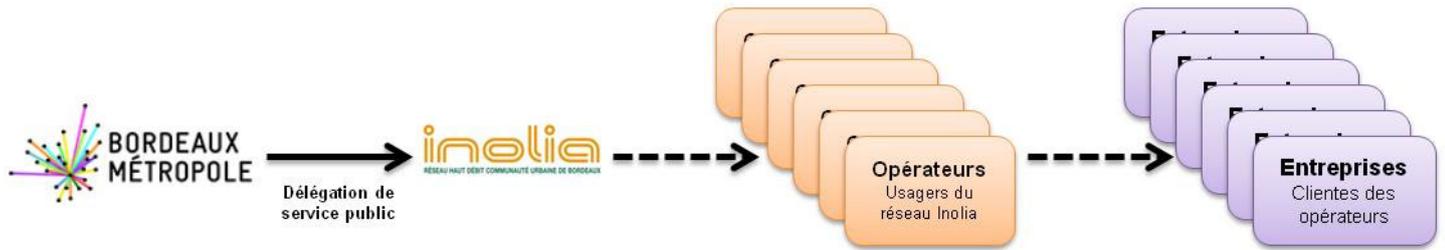
- **« Usagers du réseau Inolia » :**

- Grands comptes : Ce sont de gros consommateurs de services de communications électroniques (grandes entreprises, hôpitaux, universités, établissements publics importants, ...). Ces usagers ont les moyens techniques et humains pour être opérateurs de leur réseau ;
- Opérateurs de communications électroniques :
 - Opérateurs globaux qui souhaitent limiter les investissements de déploiement de réseaux et qui offrent une gamme de services très large à leurs clients,
 - Opérateurs de services qui utilisent l'infrastructure INOLIA pour apporter des services spécifiques de communications électroniques à leurs clients.

- **« Les entreprises » :**

Elles sont clientes des opérateurs usagers du réseau INOLIA.

Schéma des acteurs de la délégation



3.3 Les services

Les services commercialisés dans la délégation se scindent en deux catégories, à savoir :

- Les services passifs
- Les services actifs

3.3.1 Les services passifs

- **Les services fourreaux** : Les fourreaux libres ou les capacités de fourreaux disponibles du réseau INOLIA peuvent être utilisés par les opérateurs usagers, afin d'y installer leurs réseaux de communications électroniques (câbles cuivre ou fibres optiques).
- **Les services d'hébergement** : Ce sont des locaux techniques sécurisés pour les équipements actifs de réseau des opérateurs usagers.
- **Les services FON (Fibre Optique Noire)** : Les fibres du réseau INOLIA peuvent être commercialisées aux opérateurs usagers qui, pour les « éclairer », doivent installer à leurs extrémités des équipements actifs de réseau.

3.3.2 Les services actifs

- **Les services DSL** : Il s'agit de services de gros, commercialisés aux opérateurs usagers, pour apporter des services DSL aux administrés raccordés aux NRA (Nœuds de Raccordement d'Abonnés), dégroupés par INOLIA,
- **Les services portés par la fibre optique** : ils se dénomment services LAN to LAN (Local Area Network to Local Area Network - en français : Réseau Local à Réseau Local). L'offre LAN to LAN est une offre globale de bande passante Ethernet, permettant d'établir des liaisons entre un site central (tronc) et un ou plusieurs sites distants (feuille), soit sous forme unitaire, soit en lots de plusieurs liens (offre Open LAN).

3.4 La différence entre les services ADSL ou fibre optique grand public et les services professionnels portés sur fibre optique par Inolia

Réseau cuivre grand public (ADSL)	Réseau fibre optique grand public (FTTH)	Réseau fibre optique professionnel (FTTO)
Débits non garantis fluctuant au cours de la journée.	Débits non garantis fluctuant au cours de la journée.	Débit souscrit garanti et permanent.
Débit asymétrique (débit montant faible, inférieur au débit descendant).	Débit souvent symétrique	Débit symétrique
Aucune garantie de temps de rétablissement. Il faut parfois attendre plusieurs heures ou plusieurs jours pour le retour du service.	Aucune garantie de temps de rétablissement. Il faut parfois attendre plusieurs heures ou plusieurs jours pour le retour du service.	Un délai maximal de rétablissement est garanti par Inolia (4h / 8H).

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line (Ligne d'abonné numérique asymétrique)

FTTH : Fiber to the home (Fibre jusque dans la maison)

FTTO : Fiber to the office (Fibre jusqu'au bureau)

3.5 Point sur les offres Très Haut Débit

Les offres disponibles sur le marché du haut débit professionnel sont de différentes natures :

- les accès de type grand public (ADSL ou FttH) sans garantie de qualité, avec un débit crête très rarement disponible (tarif de l'ordre de 40 € / mois),
- l'ADSL dit « Pro », identique au précédent mais qualifié de « pro » essentiellement parce qu'il offre un service après-vente dédié (tarif de l'ordre de 70 € / mois),
- le SDSL à débit garanti mais limité, avec une GTR (Garantie Temps de Rétablissement), et disposant d'un débit symétrique (tarif de l'ordre de 150 € / mois),
- les offres professionnelles sur fibre optique dédiée (appelées FttO : Fiber to the office) avec débit garanti et symétrique, GTR, et permettant des solutions « sur mesure » (tarif de l'ordre de 400 € / mois).

Ce large panel de solutions permet de couvrir l'éventail des besoins des entreprises. Certaines entreprises peuvent par exemple se satisfaire d'un accès de type grand public à faible coût alors qu'une filiale d'un grand groupe ou une agence bancaire devront disposer de solutions avec GTR et débit garanti.

Si les offres grand public sont monnaie courante sur le territoire métropolitain, il n'en a pas toujours été de même pour les offres à valeur ajoutée, qui ont commencé à émerger au début des années 2000.

Ainsi, la Métropole a mis en place la DSP Inolia pour apporter aux entreprises et aux acteurs publics de toutes les communes l'accès à des services de communications électroniques très haut débit professionnels sur la fibre optique. Inolia se positionne clairement sur les offres de type FttO avec des débits symétriques, garantis et disposant de GTR courts. Inolia étant opérateur d'opérateurs, le réseau mis en place est ouvert à tout opérateur ne disposant pas de son propre réseau pour desservir un client.

4 Synthèse de l'activité

L'activité d'Inolia est essentiellement portée par 3 services :

- . les locations d'infrastructures (fourreaux et fibre noire) à hauteur de **48%** du chiffre d'affaires
- . les solutions d'interconnexion de sites en bande passante qui représentent **17%** de l'activité
- . les connexions en DSL pour **12%** du chiffre d'affaires.

Les activités d'hébergement (**3,3%** du CA), et de maintenance (**5%**) restent marginales, même si elles sont indispensables pour répondre aux demandes des opérateurs clients.

Le chiffre d'affaires relatif aux IRU ((Indefeasible rights of use, ou en français, droit irrévocable d'usage) est quant à lui à **15%** du chiffre d'affaires. La souscription à ce type de solution peut montrer une grande variabilité d'une année sur l'autre.

5 Contrôles effectués sur les plans techniques et commerciaux

5.1 Contrôles effectués durant la phase d'exploitation

Bordeaux Métropole a procédé à l'analyse d'un certain nombre d'indicateurs pour :

- Veiller au respect des exigences du contrat de délégation par le délégataire ;
- Veiller au maintien des compétences et de l'organisation du délégataire ;
- Veiller au maintien de la qualité du service délivré aux usagers ;
- Veiller au respect de la notion de service public pour tous les usagers de la Métropole ;
- Veiller à l'absence de monopole de la part d'un opérateur ;
- Proposer des tarifs attractifs ;
- Prévoir les extensions et les évolutions technologiques du réseau ;
- Pouvoir assurer une continuité de service en cas de défaillance du délégataire.

Ces indicateurs ont été renseignés au regard de l'activité d'INOLIA en 2023.

5.1.1 Indicateurs relatifs à la construction du réseau

Linéaire du réseau (fourreaux)

La progression du linéaire du réseau entre 2009 et 2023 a été la suivante :

Année	Linéaire du réseau construit ou loué en km	Evolution / année précédente	Evolution / année précédente
2009	416,2	---	
2010	428,8	3,03%	12,6
2011	486,4	13,43%	57,6
2012	512,3	5,32%	25,9
2013	598,0	16,72%	85,7
2014	626,0	4,69%	28,1
2015	656,3	4,83%	30,3
2016	702,8	7,09%	46,5
2017	717,9	2,15%	15,1
2018	803,5	11,93%	85,6
2019	888,3	10,55%	84,8
2020	969,9	9,18%	81,6
2021	1 004,3	3,55%	34,4
2022	1 026,6	2,22%	22,3
2023	1112,2	8,34%	85,6

Bordeaux Métropole a mis en place une politique de pose de fourreaux à moindre coût dans le cadre de travaux programmés. C'est ainsi qu'en collaboration avec les pôles territoriaux, des fourreaux peuvent être posés, lors de travaux de voirie, si les tronçons concernés justifient la mise en place de ces infrastructures. Des fourreaux peuvent également être posés, dans la même logique, lors de travaux menés par l'éclairage public, lors de l'aménagement de ZAC, ...

Par ailleurs, une convention a été signée avec Enedis afin profiter des travaux d'enfouissement de câbles d'énergie, pour poser également des infrastructures de communications électroniques à moindre coût. En 2023, près de **4 500 m** de fourreaux ont ainsi été posés en collaboration avec Enedis.

Ces infrastructures, une fois réceptionnées, sont remises en exploitation et commercialisation à Inolia. L'augmentation du linéaire du réseau est essentiellement due à ces poses de fourreaux opportunistes ainsi qu'aux raccordements clients effectués par Inolia lorsque de nouveaux contrats sont signés.

Le délégataire verse annuellement à la Métropole une redevance d'usage des fourreaux dès l'occupation de ces ouvrages par un câble de fibres optiques (plus de **59 000 €** au titre de l'année 2023).

Sur l'année 2023, l'augmentation du linéaire de fourreaux est essentiellement due aux fourreaux remis par la Métropole et aux raccordements clients réalisés par Inolia.

Linéaire de fibres optiques

La progression du linéaire de câble optique entre 2009 et 2023 a été la suivante :

Année	Linéaire de câble optique en km	Evolution/année précédente
2009	411,3	
2010	435,4	5,85%
2011	469,0	7,72%
2012	484,6	3,33%
2013	558,9	15,33%
2014	642,7	14,99%
2015	715,0	11,25%
2016	732,4	2,43%
2017	778,0	6,23%
2018	840,2	7,99%
2019	940,4	11,93%
2020	970,3	3,18%
2021	988,7	1,90%
2022	1 008,5	2,00%
2023	1 132,5	12,29%

L'augmentation du linéaire de câble optique dans le réseau est principalement liée aux opérations menées par Inolia pour raccorder de nouveaux clients et par les opérations de désaturation.

Taux d'occupation des fourreaux

En 2011, il avait été constaté une faible occupation des fourreaux déployés par la Métropole et remis à Inolia. Tel que le montre le tableau ci-dessous, ce taux est en augmentation sur les dernières années, même si, depuis 2015, le taux est plutôt en stagnation. Le linéaire de fourreaux occupés augmente dans la même proportion que le linéaire de fourreaux remis par la métropole.

Année	Linéaire fourreaux BxM occupés (objet de la redevance d'usage)	Linéaire total fourreaux remis par BxM	% fourreaux BxM occupés	linéaire remis sur l'année
2010	8 815	125 119	7,05%	
2011	25 502	174 629	14,60%	49 510
2012	30 765	185 517	16,58%	10 888
2013	49 169	229 110	21,46%	43 593
2014	56 253	242 269	23,22%	13 159
2015	65 315	257 474	25,37%	15 205
2016	71 633	294 082	24,36%	36 608
2017	79 130	324 082	24,42%	30 000
2018	86 295	347 812	24,81%	23 730
2019	94 742	400 954	23,63%	53 142
2020	113 627	391 437	29,03%	-9 517
2021	113 627	392 686	28,94%	1 249
2022	114 682	408 157	28,10%	15 471
2023	117 163	521 677	22,46%	113 520

La baisse du linéaire de fourreaux remis par la Métropole en 2020 et 2021 est due à un retard d'Inolia dans la mise à jour de son système d'information.

Cette évolution sur plusieurs années montre l'intérêt croissant de la politique « Travaux = Fourreaux ». Il faut noter que cette appellation n'est plus tout à fait exacte car depuis 2013, chaque opération de voirie fait l'objet d'une réflexion quant à l'opportunité de poser des fourreaux surnuméraires pour les besoins en termes de communication électronique. La pose de fourreaux n'est donc plus systématique.

5.1.2 Indicateurs relatifs à l'exploitation technique du réseau

Nombre d'incidents réseau

En 2023, 56 tickets d'incidents ont été établis suite à des signalements d'opérateurs clients. 43 d'entre eux étaient de sévérité 1 (maximale) et ont engendré une coupure momentanée d'un lien.

Temps de rétablissement moyen par service

L'examen du temps nécessaire au rétablissement des services DSL n'est pas examiné au titre du contrôle de la DSP car c'est essentiellement l'opérateur historique Orange qui intervient dans la remise en fonctionnement de ce service suite à une panne.

Les incidents intervenus sur les services fibres en 2023 dont la remise en service ne dépend que du délégataire Inolia sont, en revanche, analysés.

Deux incidents majeurs ont été enregistrés sur l'année :

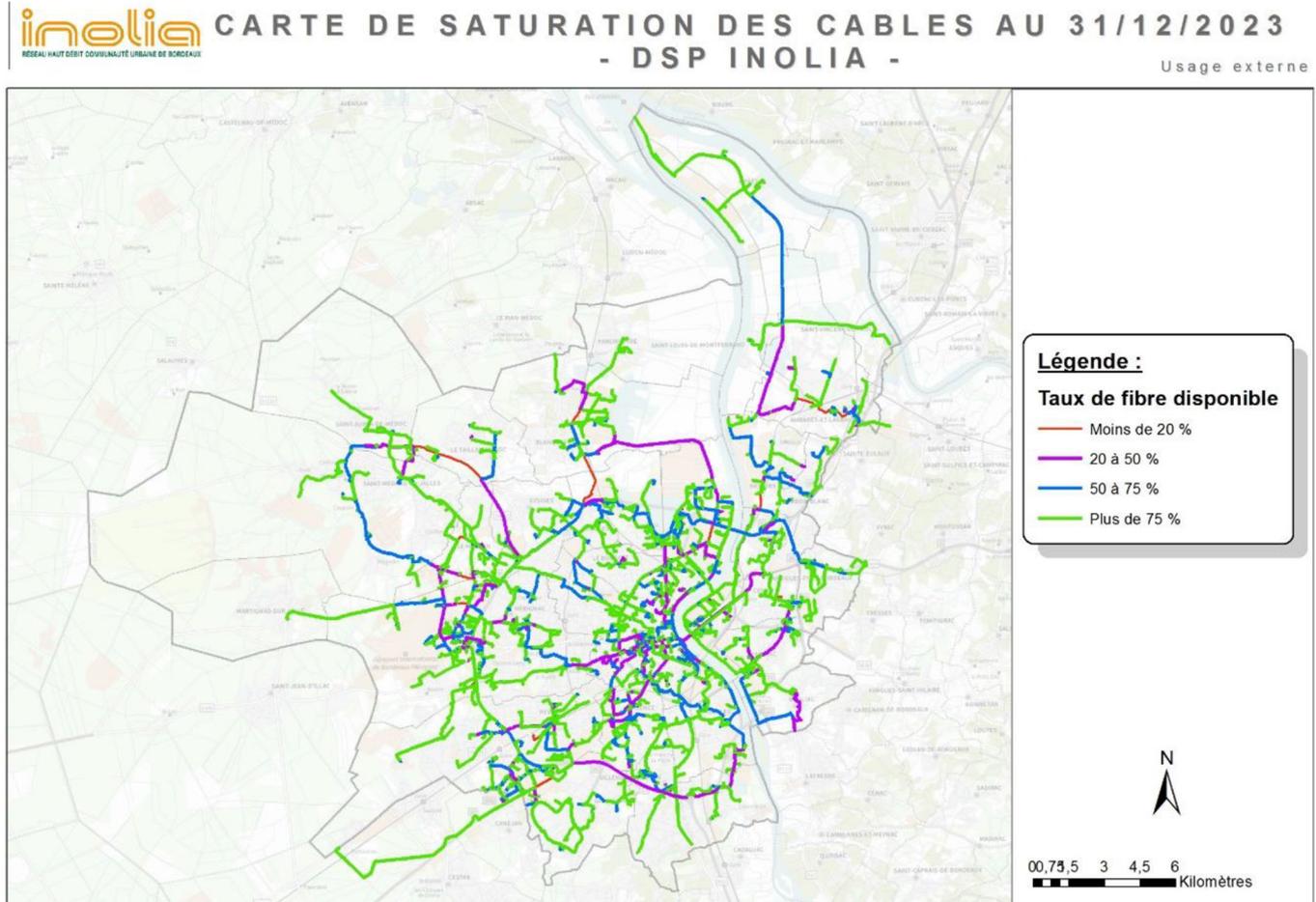
- Mai 2023 : Coupure d'un câble de 288 fibres suite à un acte de vandalisme sur la commune de Pessac Haut Lévéque
- Juillet 2023 : Coupure d'un câble 72 fibres suite à un carottage de la chaussée rue Joseph Carayon Latour à Bordeaux.

Taux de disponibilité moyen du réseau

Le taux de disponibilité du réseau est calculé à **99,951 %** sur l'année 2023, sensiblement équivalent à celui des années précédentes.

Taux de disponibilité en fibres par tronçon

Des saturations de câbles optiques sont constatées comme le montre la carte ci-dessous. Inolia annonce avoir engagé un programme de désaturation de 21 Km de liaisons optiques qui ne respectaient pas, début 2023, la garantie de réserve de capacité fixée contractuellement à 20% (annexe G du contrat). Le délégataire n'a désaturé que 17,7 Km à fin 2023. Cela apparait insuffisant et il a été demandé au délégataire de rétablir la situation au plus tôt.



L'architecture du réseau présente de nombreux bouclages qui permettent de retrouver des capacités par des cheminements optiques différents si besoin était.

D'une manière générale, les infrastructures du réseau INOLIA ne présentent pas à ce jour une disponibilité en fibres optiques entièrement satisfaisante. La désaturation du réseau fait en effet l'objet d'une obligation de service public.

Taux d'occupation des ports des équipements actifs du réseau

En 2023 aucune action de désaturation par ajout de carte DSL n'a été engagée.

Il ne devrait pas y avoir de nouvelle désaturation sur les NRA en 2024 au vu de la baisse du nombre de clients DSL.

Délais moyens de mise en service

L'évolution des délais moyens de livraison sur les dernières années est la suivante :

En semaines	Contractuel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Délai moyen de livraison d'un lien fibre noire (site déjà raccordé)	8 (hors travaux de génie civil)	10	10	18,58	11	13,3	7	8	6
Délai moyen de livraison d'un lien fibre noire (site non raccordé)					14		13	12	8
Délai moyen de livraison d'un port DSL	pas d'engagement	2	2	2	2	2	2	NC	NC
Délai moyen de livraison d'un service de bande passante « lan to lan » (site déjà raccordé)	10	14	14	20,6	13	NC	12	11	NC
Délai moyen de livraison d'un service de bande passante « lan to lan » (site non raccordé)	14								NC

Les délais de livraison se sont améliorés ces dernières années, même si 8,5 % des liens sont encore livrés hors délais.

Cartographie du réseau

Le contrat de DSP prévoit la remise annuelle de plans cartographiques actualisés du réseau.

Lors d'une analyse en 2018, la Métropole a constaté que les cartographies remises n'étaient plus tenues à jour :

- des linéaires remis à Inolia avec les PV de réception ne sont pas intégrés à la cartographie remise
- des raccordements clients sont absents des cartographies remises
- l'occupation des fourreaux n'apparaît plus dans les derniers plans remis (nb de fibres, nb de fibres utilisées, ...)
- le nombre et le type de fourreaux n'apparaît pas
- des dévoiements ne sont pas correctement repris
- ...

Il a été expressément demandé à Inolia de remédier à ces manquements. Des améliorations ont été apportées depuis mais la cartographie n'est toujours pas complètement actualisée à fin 2023.

Audit du réseau

Fin 2023, les services de la Métropole ont organisé un audit sur une partie du réseau Inolia, par échantillonnage. Le contrat de DSP se terminant début 2026, il est nécessaire de s'assurer :

- du bon état de fonctionnement des éléments de réseau,
- de la bonne réversibilité des biens, contrats et tout autre élément de nature à permettre la continuité des services proposés,
- du respect des engagements contractuels du délégataire avant apurement de la DSP.

L'audit terrain a permis d'effectuer des contrôles :

- de la couche physique (état des infrastructures)
- de la couche active (Obsolescence des équipements)
- de la possibilité d'exploitation.

L'audit terrain a couvert deux parties bien distinctes :

- un audit des boîtiers fibres et des chambres de tirage pour la vérification de la documentation relative aux boîtes et la conformité par rapport à la réalité du terrain.
- des visites sur les sites techniques afin d'en déterminer l'état et de vérifier la présence et l'obsolescence des matériels présents.

En résumé, de nombreux manquements ont été constatés :

- la majeure partie des Boîtiers fibres n'est pas identifiable puisqu'aucun d'entre eux ne dispose d'un étiquetage.

- absence de règles de nommage de câbles, les câbles anciens sont étiquetés avec une règle qui ne semble plus appliquée. De plus le référentiel semble avoir été modifié et ne prends plus en compte le nommage initial des câbles
- absence parfois des numéros de commande d'accès
- le référentiel des plans de boite comporte de nombreuses erreurs
- la communication de plans de boites des BPE a mis en lumière le peu de cohérence entre ce qui est observé sur le terrain et les référentiels d'exploitation, à ce titre on peut être circonspect sur la capacité d'INOLIA à respecter les GTR (garanties de temps de rétablissement)

Des points bloquants, qui constituent un point dur à la reprise en exploitation du réseau, ont été relevés :

- des équipements actifs obsolètes qui ne peuvent plus être maintenus et ne permettent plus au réseau d'évoluer sans des investissements conséquents,
- des maintenances curatives et préventives qui ne semblent pas correctement réalisées aux vues des constatations sur site : aucun document fourni (ni tableau de bord, ni compte rendu), GTR sur tickets d'incident fournis non respectées,
- une documentation fournie très pauvre : pas de liste des routes optiques, très peu de plan de boîtes, aucune documentation sur les éléments actifs,
- un défaut important d'étiquetage sur la partie infrastructure passive
- un problème très important d'incohérence et de mise à jour du référentiel SIG : ce point est essentiel pour assurer une bonne gestion du réseau.
- une gestion de la capacité des fourreaux qui ne paraît être faite avec rigueur, ce qui nuit très probablement au revenu afférent à ce type de service. Pour ce faire il convient de réaliser un audit précis des occupations de toutes les zones.

Inolia annonce une résolution des problèmes constatés pour août 2024. Un contrôle sera de nouveau effectué par la Métropole à partir de septembre 2024 pour vérifier la reprise des manquements.

Analyse approfondie du contenu du compte rendu d'activité 2023

Une analyse a été menée en profondeur pour garantir la complétude et l'exactitude des informations remises initialement par le délégataire dans son compte rendu d'activité annuel.

Les 6 tableaux suivants font état de cette analyse.

1. État actuel du réseau

Documents	Reçu	Références	Attente d'Inolia
1. Etat actuel du réseau			
1.1 Infrastructures de génie civil déployées : construit en propre, fourreaux achetés, locations iBLO, locations simples, locations IRU, remis par le Délégué	Partiel	Donnes SIG	Correspondances Codes<>libellés
POP	Partiel	CRTF 2023 §III.5.3. Occupation des espaces d'hébergement	Plans des POP
1.2 Réseaux optiques déployés : construit en propre, fibres achetées, locations simples, locations IRU FON	Partiel	Donnes SIG	Correspondances Codes<>libellés
iii. État de réservation des capacités de l'infrastructure (par nœud, par liaison) :			
Taux d'occupation des espaces d'hébergement (en baie, en m²) ;	Partiel	CRTF 2023 §III.5.3. Occupation des espaces d'hébergement	Plans des POP
Prévisions annuelles d'évolution de la capacité sur les deux années, conformément à l'analyse du marché faite par le Délégué.	Non		Perspectives à 2 ans
iv. Le justificatif des actions entreprises et à entreprendre pour la mise à niveau technologique de l'Infrastructure.	Partiel	CRTF 2023 §III.5. Evolution générale de l'état des matériels et équipements exploités	Détail des actions entreprises et à entreprendre pour la mise à niveau technologique
1.3 Réseau actif			
vi. Inventaire des biens de retour, dont notamment liste des châssis et de toutes les cartes (Spare, CPE chez les clients, etc.).	Partiel	CRTF2023_Biens de Retour .xlsx	Liste des équipements terminaux + Spare
1.4 Droits d'usages sur des ouvrages existants			
vii. Liste à jour des infrastructures des tiers utilisées (nature et date de signature convention/contrat de location)			
Locations simples	Non	CRTF 2023 §IV.12. Liste des contrats liés	Contrats de location
Locations IRU	Non	CRTF 2023 §IV.12. Liste des contrats liés	Contrats de location
Autres locations	Non	CRTF 2023 §IV.12. Liste des contrats liés	Contrats de location

2. Organisation administrative

Documents	Reçu	Références	Attente d'Inolia
2. Organisation administrative			
i. le profil des collaborateurs du groupe SFR, leur poste au sein d'Inolia, ainsi que leur lieu de travail habituel	Partiel	CRTF 2023 §III.1.2. Organisation de la société INOLIA	Détail des prestations annuelles par poste (seuls des % globaux annuels sont fournis)
ii. les contrats de mise à disposition du personnel du groupe SFR à Inolia.	Partiel	2020_08_11_001_INOLIA_SFR_CONTRAT DE PRESTATIONS.pdf	Détail de la facturation annuelle par poste (seuls des % globaux annuels sont fournis)

3. Exploitation technique du réseau

Documents	Reçu	Références	Attente d'Inolia
3. Exploitation technique du réseau			
3.4. Analyse de la qualité de service			
Reporting détaillé des taux de disponibilité et des incidents :			
i. Reporting de la disponibilité de vos services mois par mois et par type d'offre	Non		Reporting mois par mois
3.5. Gestion des incidents et maintenance		CRTF2023_EXPL_Qualité de Service.xlsx	
i. En ce qui concerne le suivi des incidents,			
le nombre d'incidents dans le mois par type d'incidents (préventif, curatif, programmé) et selon les différentes familles d'incidents (équipement passif, équipement actif de transport, équipement actif de desserte)	Partiel	CRTF2023_EXPL_Qualité de Service.xlsx	Analyse synthétique par type et famille d'incidents non fournie
la durée moyenne de règlement des incidents (suivi mensuel)	Partiel	CRTF2023_EXPL_Qualité de Service.xlsx	Analyse mensuelle
la durée maximale de règlement des incidents (suivi mensuel)	Partiel	CRTF2023_EXPL_Qualité de Service.xlsx	Analyse mensuelle

Documents	Reçu	Références	Attente d'Inolia
un reporting par services touchés et par causes de l'incident (travaux, panne, malfaçon, dégradation, vandalisme, etc.) ;	Partiel	CRTF2023_EXPL_Qualité de Service.xlsx	Analyse synthétique par type et famille d'incidents non fournie
le nombre de lignes impactées par incident ;	Non	CRTF2023_EXPL_Qualité de Service.xlsx	Détail non fourni si impact sur plusieurs lignes
iv. suivi mensuel des stocks des produits consommés, disponibles et à commander nécessaires aux opérations de maintenance curative	Partiel	CRTF2023_EXPL_Suivi Stock.xlsx	Flux du stock

4. Analyse commerciale du réseau

Documents	Reçu	Références	Attente d'Inolia
4. Analyse commerciale du réseau		CRTF2023_COM_CA par gammes et par clients.xlsx	
i. suivi mensuel de la commercialisation, par service :	Partiel	CRTF2023_COM_Commandes Actives au 31122023.xlsx	Synthèses mensuelles des commercialisations par service
Superficie louée ;	Non	CRTF2023_COM_Commandes Actives au 31122023.xlsx	Détail des superficies louées
ii. rapport de la performance commerciale :			
Délai moyen de fourniture du service par type de services (suivi mensuel)	Partiel	<ul style="list-style-type: none"> CRTF2023_COM_Nouvelles Commandes .xlsx CRTF : §II.7. Enquête de satisfaction des Usagers 	Délai moyen de fourniture du service par type de services (suivi mensuel)
Délai maximum de fourniture du service par type de services (suivi mensuel)	Partiel	CRTF2023_COM_Nouvelles Commandes .xlsx	Délai maximum de fourniture du service par type de services (suivi mensuel)
v. Analyse de marché local, y compris prospective (concurrence et taux de pénétration).			
Enquête de satisfaction	Partiel	CRTF 2023 §VIII. Annexe 3 : Résultats enquête de satisfaction Inolia	Données brutes de l'enquête de satisfaction

5. Analyse financière du réseau

Documents	Reçu	Références	Attente d'Inolia
5. Analyse financière			
5.4. Autres éléments comptables			
i. Contrats Ventes en IRU et éléments détaillées de calcul des recettes (PCA)	Partiel	CRTF2023_FIN_PCA IRU FON .xlsx	Contrats de vente IRU
ii. Contrats achats en IRU et éléments détaillés sur la date d'expiration de ces locations (VNC/CCA)	Partiel	Dossier "CRTF2023_COM_IRU FON 2023	Tableau CCA IRU et contrats éventuellement non fournis

6. Contrôle du respect des principes de la République

Documents	Reçu	Références	Attente d'Inolia
6. Informations nécessaires au contrôle du respect des principes de la République			
Le bilan susmentionné doit comporter les informations suivantes :			
les mesures d'informations réalisées auprès des usagers ;	Partiel	CRTF 2023 §III.1.3. Respect des obligations confortant les principes de la République	Retour d'expérience années précédentes
les nouvelles mesures, le cas échéant, à mettre en œuvre ;	Partiel	CRTF 2023 §III.1.3. Respect des obligations confortant les principes de la République	Retour d'expérience années précédentes
une synthèse des événements relatifs à cette obligation sur l'année écoulée ;	Non		Synthèse sur l'année écoulée
les contrats de sous-traitance (ou de sous-concession) ayant pour effet de faire participer les sous-traitants à l'exécution du service public.	Non	CRTF 2023 §III.1.4. Sous-traitance	Contrats de sous-traitance

Ces informations manquantes n'ont initialement pas permis de disposer d'une vision exhaustive des aspects techniques et financiers de l'exploitation au titre de l'exercice 2023, sachant par ailleurs que celle-ci est d'autant plus indispensable dans la perspective de la fin de la DSP prévue en 2026.

Pour mémoire, le Délégué était tenu au titre de l'article 43 du Contrat de délégation de service public de soumettre au plus tard le 31 mars 2024 un rapport annuel complet à la Métropole, sous peine de se voir exposer à une pénalité, prévue à l'article 44.2.1 du Contrat, égale à 1000 euros par jour de retard pour chacun des documents ou informations non remis à échéance.

Après avoir été alerté de ces éléments incomplets, Inolia a transmis dans le courant du mois d'août des documents supplémentaires à la Métropole en vue de compléter le contenu de son rapport annuel. Ont notamment été remis les éléments suivants :

1. Etat actuel du réseau du réseau :

- Les prévisions annuelles d'évolution de la capacité du réseau sur les deux prochaines années (CRTF2023_TECH_Suivi capacitaire des câbles v2 et CRTF_TECH_Suivi capacitaire des matériels actifs v2)
- L'inventaire des biens de retour complété, mais non valorisé (CRTF2023_Biens de retour v2)
- Liste des conventions tiers pour l'utilisation d'infrastructures existantes avec la date de signature (CRTF2023_TECH_Convention tiers)

2. Organisation administrative :

- Les profils des collaborateurs SFR affectés à la DSP, sans détail du taux d'affectation (CRTF2023-TECH_Moyens humains)

3. Exploitation technique du réseau :

- La disponibilité des services mois par mois et par type d'offre (CRTF2023_EXPL_Qualité de service v2)
- La durée moyenne et maximale des coupures de service, et le nombre de lignes affectées par mois, pas par indicent (CRTF2023_EXPL_Qualité de service v2)
- Suivi de la consommation du stock (passif) mois par mois (CRTF2023_EXPL_Suivi Stock v2)

4. Analyse commerciale du réseau :

- Suivi mensuel des commandes (CRTF2023_COM_Nouvelles commandes v2)
- Les délais moyens et maximum de mise en service, par mois (CRTF2023_TECH_Délais MeS)

5. Analyse financière du réseau

- L'ensemble des contrats de vente dont les contrats IRU ont été communiqués à Bordeaux Métropole fin 2023 dans le cadre de la préparation de l'audit technique
- Aucun contrat d'achat en IRU n'a été conclu par Inolia depuis

6. Informations nécessaires au contrôle du respect de la République

- Inolia rappelle que l'avenant n°15 introduisant les obligations d'Inolia relatives au respect de la loi confortant les principes de la République a été signé le 11 décembre 2023 et est entré en vigueur à compter de sa notification par Bordeaux Métropole au délégataire
- Inolia n'est donc tenue au respect de ces obligations qu'à partir de l'année 2024.

Ces nouveaux documents complètent utilement le rapport initial dans le contenu était jugé incomplet.

Compte tenu de cette attitude constructive du Délégué, il est ainsi proposé au Conseil Métropolitain de valider le rapport annuel, étant précisé que le Président de la Métropole a la possibilité d'appliquer des pénalités en raison de son caractère incomplet constaté au vu des éléments remis le 31 mars 2024.

5.1.3 Indicateurs financiers du réseau

Ratio fonds propres/investissements

Ratio Fonds Propres / Investissement	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Fonds propres et comptes courants d'actionnaires (en K€)	17 838	17 155	17 107	17 006	17 677	18 070	16 984	20 429	22 579	21 407	22 848	22 837	21 932	22 745	22 504
Investissements de premier établissement + évolution réseau (en K€)	34 253	34 205	33 831	33 399	32 581	31 740	31 355	31 123	30 937	30 609	29 936	28 986	28 303	28 341	27 468
Ratio Fonds propres / investissements de premier établissement	52,08%	50,15%	50,57%	50,92%	54,25%	56,93%	54,17%	65,64%	72,99%	69,94%	76,33%	78,79%	77,49%	80,26%	81,93%

Comme le prévoit l'article 27.2 de la convention, les fonds propres (capitaux propres et comptes courants d'actionnaires) doivent être au moins égaux à 25 % du montant total des investissements de 1er établissement.

Mobilisation de la contribution de l'article 28 du contrat

Les sites suivants ont été raccordés grâce à la mobilisation de la contribution de l'article 28 :

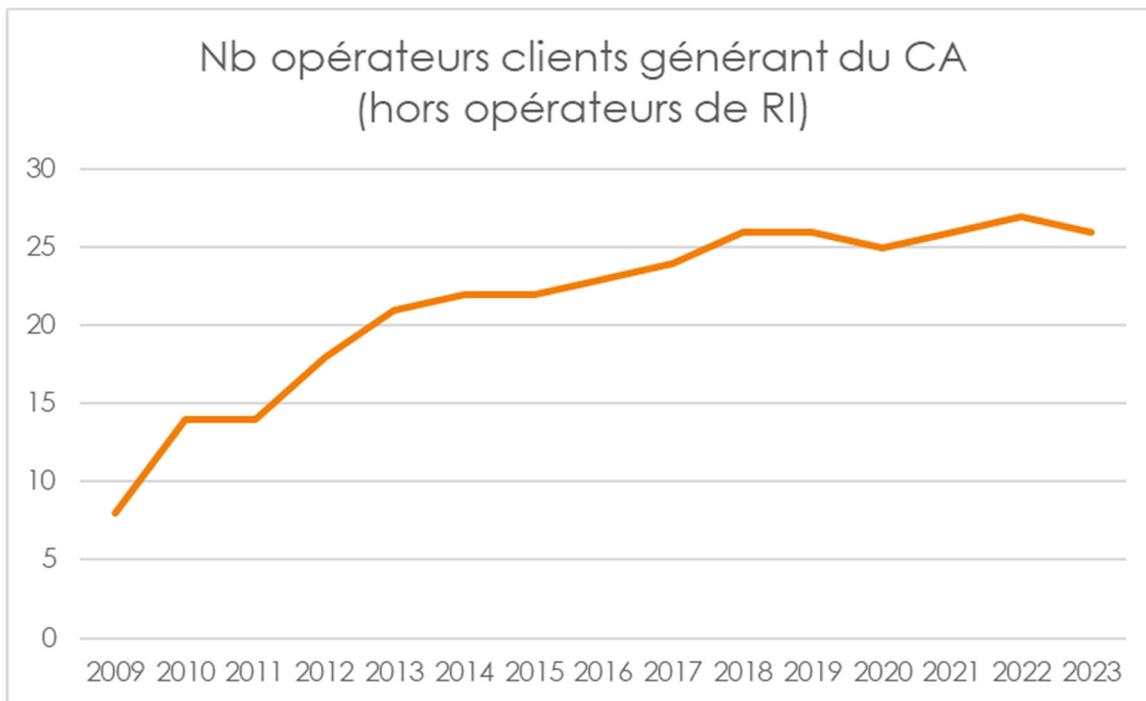
Date Demande	Prospects	Communes	Demande RMF validée	Demande RMF réalisée
07/05/15	Unicancer - Bergonié	Gradignan	8 600 €	8 600 €
08/06/15	Institut des sourds et aveugles	Ambarès-et-Lagrave	11 600 €	11 600 €
07/05/15	AHI 33 (5 sites)	Pessac, Mérignac, Cenon, Floirac, Villenave d'Ornon	16 200 €	16 200 €
08/07/15	Cheval Quancard	Carbon-Blanc	24 000 €	24 000 €
08/07/15	Sovex Grands Châteaux	Carbon-Blanc		
08/07/15	Atlantic Routes	Carbon-Blanc		
27/07/15	Arguirose Conseil	Bordeaux	9 000 €	9 000 €
27/07/15	Financière Bernard	Ambès	4 000 €	4 000 €
28/07/15	CVBG	Parempuyre	2 700 €	0 €
23/09/15	Astrium/Eads	Saint-Médard-en-Jalles	22 945 €	0 €
Total :			99 045 €	73 400 €

La contribution émanant de la clause de retour à meilleure fortune n'a pas été mobilisée en 2023.

5.1.4 Indicateurs commerciaux

Nombre d'opérateurs clients du réseau

Il s'agit d'un indicateur important pour la délégation de service public. Il traduit le potentiel de commercialisation des offres d'Inolia. Cet indicateur comptabilise le nombre d'opérateurs générant du chiffre d'affaires, hors opérateurs de réseaux indépendants (qui ne sont opérateurs que pour leurs propres besoins). Le graphique ci-dessous montre l'évolution de ce nombre de clients opérateurs depuis le début de la DSP. Ce nombre stagne depuis 2018.



Répartition des contrats par opérateur usager du réseau INOLIA

Fin 2023, 1 344 sites d'entreprises ou sites publics étaient raccordés au réseau Inolia, soit une augmentation en un an de 8,47% (105 nouveaux sites).

Le tableau ci-dessous précise le nombre de contrats en cours au 31/12/2023 par opérateur :

Usagers Clients	Total nombre de commandes actives au 31/12/2023	Détail des commandes par service				
		FON	FOURREAUX	HEBERGEMENT	IRU	Lan To Lan
ADISTA	96	56		7		33
AXIA France	1	1				
BORDEAUX METROPOLE	1	1				
BOUYGUES TELECOM	18	6	12			
BRETAGNE TELECOM	6	2		1		3
CCIB	1	1				
CELESTE	2	1		1		
CH PERRENS	1	1				
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE	1	1				
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE	1	1				
CHU de Bordeaux	1	1				
COLT TECHNOLOGY SERVICES	2		2			
COMFAX	4	4				
CEA TECH	1	1				
DEKRA AUTOMOTIVE SOLUTIONS (CIPA AUTO CONTACT)	5	3		2		
FREE SAS	5			1	4	
FULLSAVE	1	0	1	0		
GIRONDE HAUT DEBIT	11	1		3	7	
HELIANTIS	19	17		1	1	
ID LINE	13	3		1		9
IELO-LIAZO SERVICES	20		20			
IMS NETWORKS (EX INTERMEDIASUD SA)	11	4		4		3
GTT FRANCE SAS / INTERROUTE	7	7				
LA SEMI ROUTE DES LASERS	1	1				
FREE PRO (EX JAGUAR NETWORK)	3		1	1		1
LE PRES UNIVERSITE DE BORDEAUX	3	2			1	
NXO FRANCE	1	1				
ORANGE BUSINESS SERVICES SA	9	4	2			3
ORANGE	2	1	1			
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX	1	1				
PREFECTURE DE LA GIRONDE	4	4				
SACLAK NETWORK	8	3		3		2
BORDEAUX METROPOLE ENERGIES	2	2				
SAPESO	1	1				
SFR	605	372	15	2	69	147
SIPARTECH	1				1	
SNECMA PROPULSION SOLIDE	1	1				
SYNTIS (ex model FX)	3	1		2		
TOUTON	1	1				
VERIZON France	1	1				
VILLE DE BLANQUEFORT	1				1	
VILLE DE BORDEAUX	12				12	
VILLE DE LORMONT	1				1	
VILLE DE MERIGNAC	7				7	
VILLE DE PESSAC	1				1	
VILLE DE TAILLAN MEDOC	1				1	
VILLE DU BOUSCAT	4				4	
VILLE DE VILLENAVE D'ORNON	4				4	
WAYCOM INTERNATIONAL	32	7		1	18	6
WIFIRST	2	2				
ZAYO France	7		4	1		2
Total général	947	517	58	31	132	209

De même que les années précédentes, il est à noter qu'une part importante des contrats 2023 est signée avec Bordeaux Métropole. Cette dépendance fragilise Inolia.

Dans le même esprit, les opérateurs SFR et ADISTA regroupent à eux seuls 74% des contrats actifs et plus de 67% du chiffre d'affaires 2023. L'assise commerciale est par conséquent fragile. Inolia ne parvient pas mieux répartir son chiffre d'affaires.

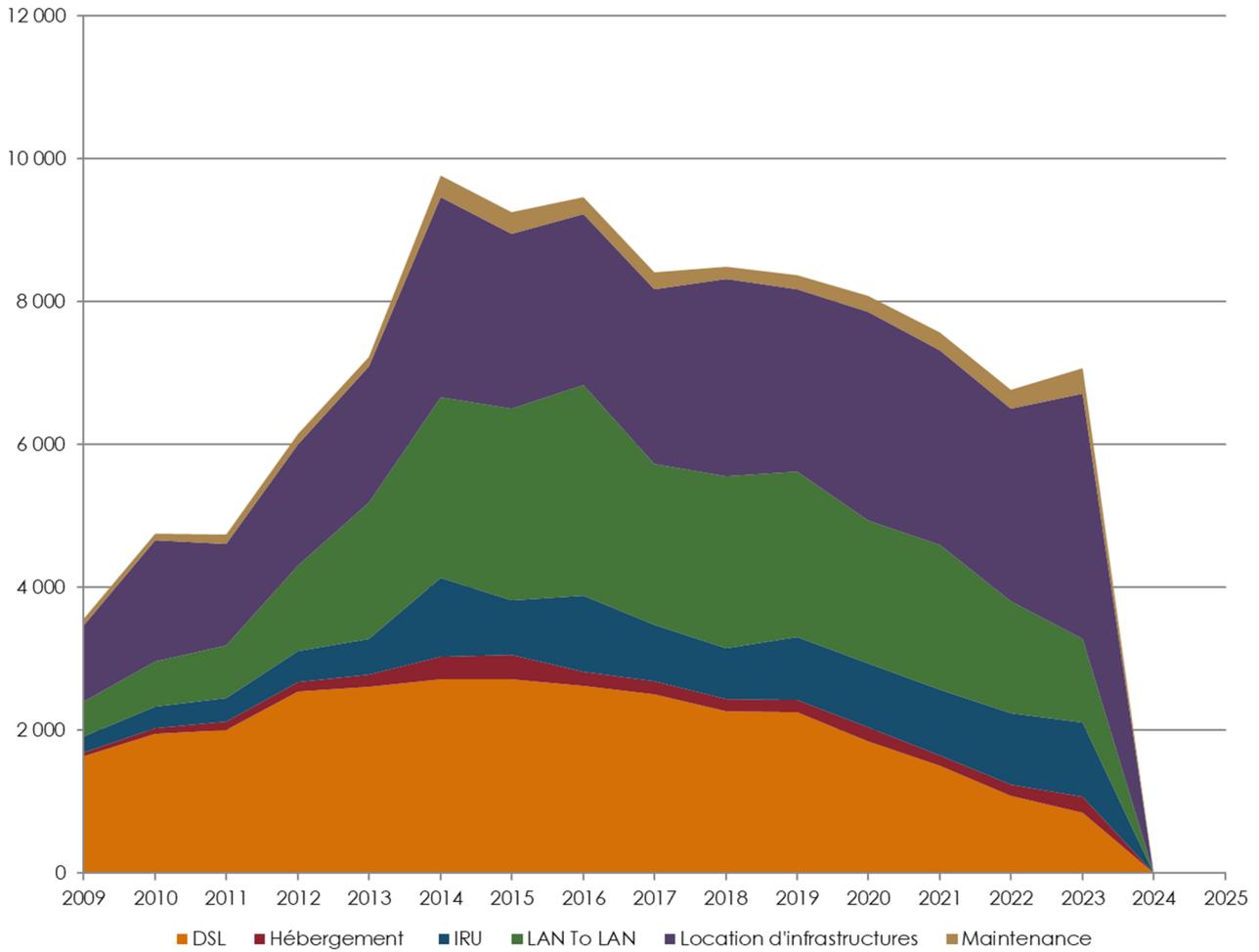
Répartition du chiffre d'affaires par service

L'évolution du chiffre d'affaires et la proportion des services dans le chiffre d'affaires ont été les suivantes lors des dernières années :

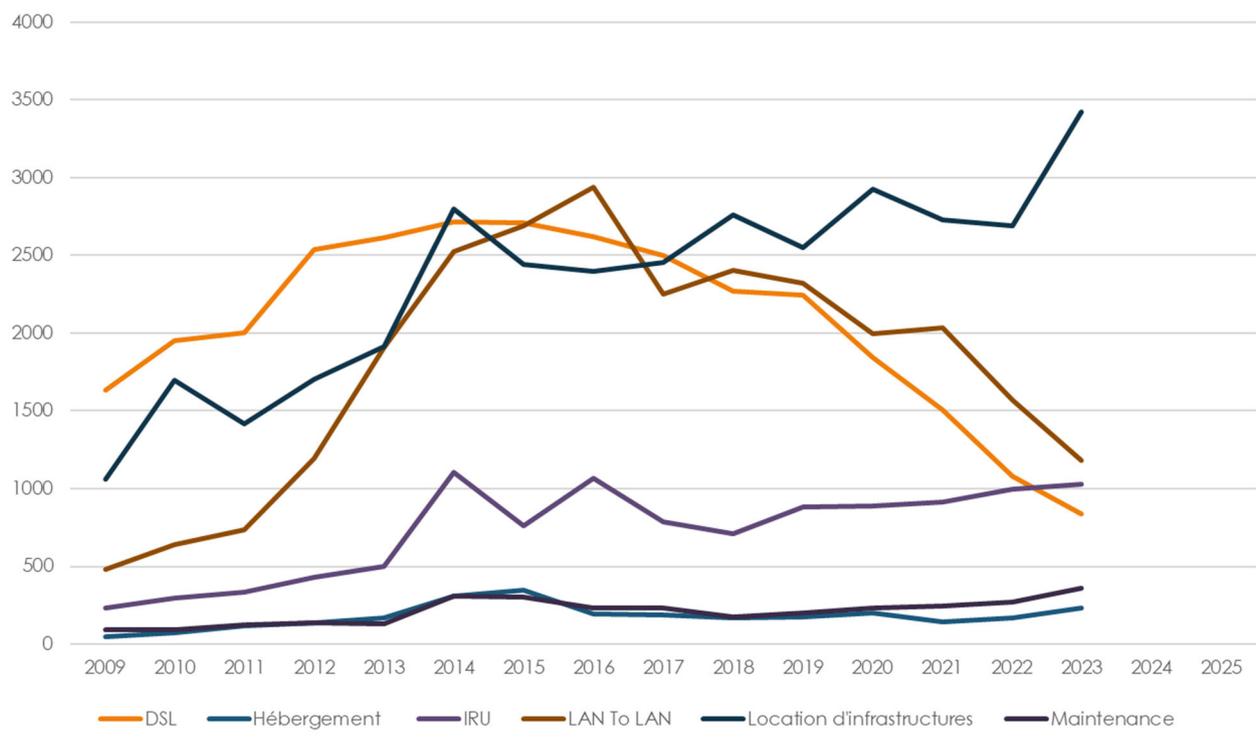
Produit (en k€, % du CA) / Année	DSL	Hébergement	IRU	LAN To LAN	Location d'infrastructures	Maintenance
2009	1631	49	235	484	1060	92
	46%	1%	7%	14%	30%	3%
2010	1954	76	295	638	1698	91
	41%	2%	6%	13%	36%	2%
2011	2002	116	337	736	1418	127
	42%	2%	7%	16%	30%	3%
2012	2539	138	432	1192	1704	138
	41,3%	2,2%	7,0%	19,4%	27,7%	2,2%
2013	2611	168	497	1906	1916	134
	36,1%	2,3%	6,9%	26,4%	26,5%	1,9%
2014	2718	307	1107	2528	2799	312
	27,8%	3,1%	11,3%	25,9%	28,6%	3,2%
2015	2708	348	760	2693	2443	302
	29,3%	3,8%	8,2%	29,1%	26,4%	3,3%
2016	2623	197	1067	2940	2397	234
	27,7%	2,1%	11,3%	31,1%	25,3%	2,5%
2017	2498	191	786	2254	2452	230
	29,7%	2%	9%	27%	29%	3%
2018	2270	171	711	2407	2760	176
	26,7%	2,0%	8,4%	28,3%	32,5%	2,1%
2019	2247	173	879	2322	2553	204
	26,8%	2,1%	10,5%	27,7%	30,5%	2,4%
2020	1843	200	891	1999	2924	231
	22,8%	2,5%	11,0%	24,7%	36,2%	2,9%
2021	1507	143	913	2032	2728	248
	19,9%	1,9%	12,1%	26,8%	36,0%	3,3%
2022	1079	166	995	1567	2693	271
	15,9%	2,5%	14,7%	23,1%	39,8%	4,0%
2023	840	230	1031	1184	3425	361
	11,9%	3,3%	14,6%	16,7%	48,4%	5,1%

L'analyse des courbes montre une tendance baissière du chiffre d'affaires total depuis 2014. La part importante du chiffre d'affaires dans les offres LAN to LAN et location d'infrastructures est très visible. La décroissance continue du DSL est également apparente.

Répartition du CA en K€ par année



Evolution du CA (en K€) par offre et par année



Les solutions LAN to LAN restent à un niveau bas en termes de chiffre d'affaires (le plus bas depuis 2011). Ce type de service constitue moins de 17% du CA. Il dépassait les 30% en 2016. Ce niveau constitue par conséquent une alerte et ce d'autant plus que ce type d'offres intéresse les TPE-PME..

L'analyse du niveau de chiffres d'affaires par service montre une baisse importante sur les services Lan to Lan depuis 2016 (-60%). Les chiffres (en pourcentage) sont peu significatifs pour l'hébergement et la maintenance du fait de leur faible valeur. Le chiffre d'affaires DSL continue sa lente et inéluctable diminution. Celui des IRU (Indefeasible rights of use, ou en français, droit irrévocable d'usage) n'est pas significatif du fait d'une variabilité importante résultant du faible nombre de contrats. La location d'infrastructures, plus particulièrement la location de fibre noire, constitue désormais la part la plus importante du chiffre d'affaires de notre délégataire.

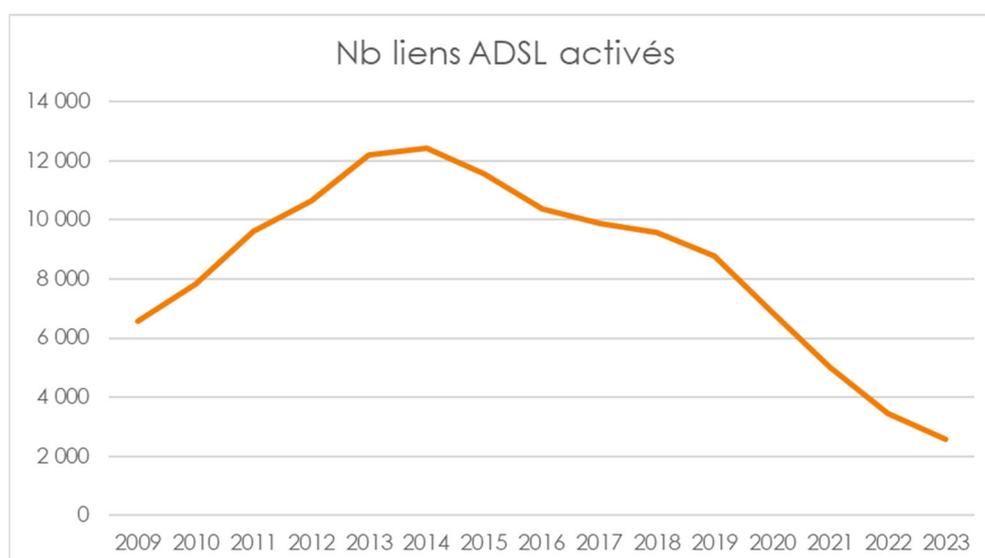
Evolution du chiffre d'affaires année n-1

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du chiffre d'affaires par service par rapport à l'année précédente et par rapport à l'année 2016.

Produit (en k€)	2023	Evolution 2023/2022	Evolution 2023/2016
DSL	840	-22,2%	-68,0%
Hébergement	230	38,6%	16,8%
IRU	1031	3,6%	-3,4%
LAN To LAN	1184	-24,4%	-59,7%
Location d'infrastructures	3425	27,2%	42,9%
Maintenance	361	33,2%	54,3%

Evolution du chiffre d'affaires sur le DSL

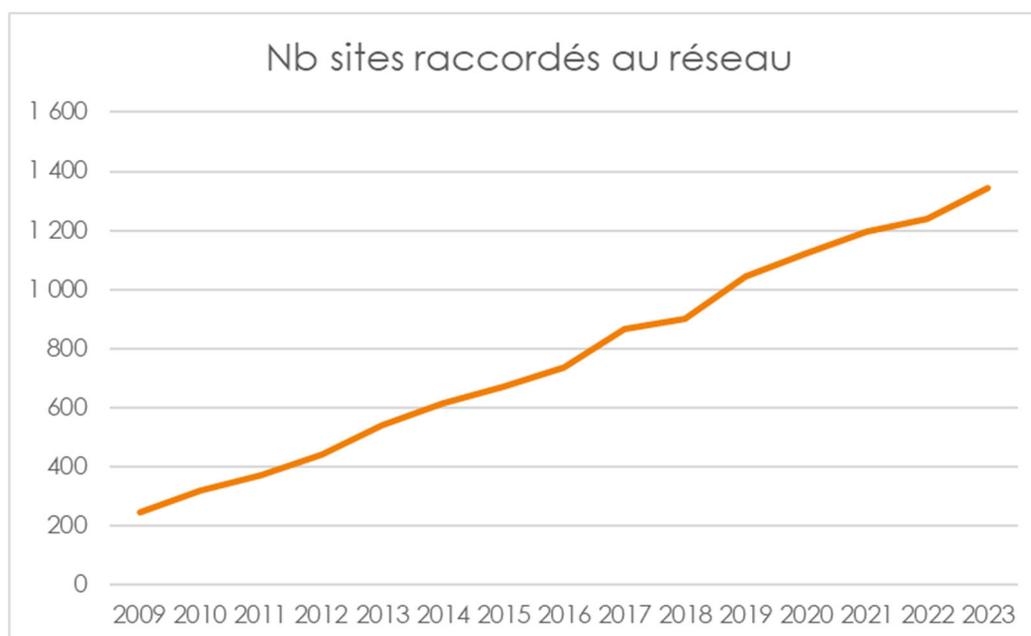
En ce qui concerne le DSL, 2 589 liens sont activés sur le réseau à fin 2023. Le nombre de liens continue de baisser progressivement (79% des liens activés ont été perdus depuis 2014). Le chiffre d'affaires correspondant à ce service a quant lui baissé de 69% sur la même période. Le schéma suivant précise l'évolution depuis 2007 du nombre de liens activés et montre sa lente et inexorable diminution depuis 2014.



La part du DSL dans le chiffre d'affaires global continue de diminuer. Elle est passée de 41,3% à 11,9% depuis 2012, sans remettre en cause l'équilibre économique de la DSP. La diminution du chiffre d'affaires sur les liens DSL n'a pas été compensée par l'accroissement du chiffre d'affaires dans les services de location d'infrastructures et Lan to Lan, ce qui explique la baisse continue du chiffre d'affaires de la DSP. Une vigilance particulière continuera à être apportée au fait que l'équilibre économique de la DSP reste maintenu.

Evolution du nombre de sites raccordés au réseau

L'augmentation du nombre de sites raccordés au réseau en 2023 (+105) porte à 1 344 le nombre de sites utilisateurs raccordés au réseau Inolia.



5.2 Comparatif tarifaire

En l'absence d'un indicateur national ou régional en la matière, Bordeaux Métropole avait fait réaliser en 2016 puis en 2020 un comparatif tarifaire par une société spécialisée afin de situer le niveau des tarifs de la délégation INOLIA, au regard des tarifs pratiqués dans d'autres réseaux d'initiative publique. Les conclusions de ces benchmarks ont été présentées en 2016 et 2020 dans l'analyse des comptes rendus annuels.

Il ressortait de la dernière analyse que, sur la base de la comparaison inter-RIP, les prix d'INOLIA étaient globalement bien positionnés.

Un nouveau catalogue tarifaire a été délibéré au Conseil de décembre 2023. Il intègre notamment des baisses de tarifs sur les offres Lan to Lan, hébergement et location de fourreaux afin de les rendre plus compétitives.

5.3 *Autres points de vigilance*

5.3.1 Situation du groupe Altice

Avec près de 60 milliards de dettes, dont 23,8 milliards pour sa branche française, le groupe Altice est l'un des groupes les plus endettés dans les télécoms. La nécessité d'un désendettement obligera probablement le groupe à céder des actifs. Si SFR, actionnaire d'Inolia, devait faire l'objet d'une cession en tout ou partie, une vigilance devra être apportée aux modalités et dispositions de la cession.

6 Contrôle de la situation financière

6.1 Résumé

Titulaire Statut Président Directeur Opérationnel Objet DSP Périmètre géographique Durée	INOLIA SASU détenue à 100 % par SFR SA (associé unique) Jacques-Emmanuel Mourier (03/10/2022) Bruno Malaval (2022) Le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure de télécommunications haut débit Bordeaux Métropole Du 31/03/2006 au 30/03/2026 (20 ans)		
DONNEES PREVISIONNELLES 2012-2025 (Avenant 7) C.A. EBE Rés. Net	<i>Prévisionnel</i> 2012-2025 94,1 M€ 47,8 M€ 7,3 M€	<i>Prévisionnel avec inflation</i> 2023 7,5 M€ 3,7 M€ 0,7 M€	<i>Réel</i> 2023 7,1 M€ 3,8 M€ 1 M€
Points de vigilance	1) Clause de partage des gains de productivité (retour à meilleure fortune - RMF-) : - Calcul 2023 : Un montant de 521K€ de partage des gains de productivité pour l'exercice selon le calcul contractuel. Montant cumulé de la clause à fin 2023 : 5,270 M€. 2) Bien de retour : Depuis le 31/03/2021, tout investissement envisagé par INOLIA doit être accordé par Bordeaux Métropole (cf. article 54.1.3 du contrat, relatif au calcul de l'indemnité versée par le délégant pour les investissements consentis au cours des cinq dernières années de la délégation). Les investissements ont bien été validés en amont par Bordeaux Métropole sur 2023.		

Ce rapport présente la situation financière de la société INOLIA pour l'année 2023.

Données sectorielles

Le FTTO (Fiber To The Office) est une technologie de fibre optique dédiée aux entreprises en France. Ce marché est dominé par des opérateurs spécialisés comme Orange Business Services, SFR Business et Bouygues Telecom Entreprises. Le FTTO offre des débits symétriques élevés et des garanties de service supérieures au FTTH grand public.

Cependant, le déploiement massif du FTTH (Fiber To The Home) crée une concurrence croissante. Certaines PME optent désormais pour des offres FTTH pro, moins chères mais avec moins de garanties que le FTTO. Les opérateurs FTTO réagissent en proposant des services à valeur ajoutée et en ciblant les grandes entreprises et sites critiques nécessitant une fiabilité maximale.

Malgré cette pression, le marché du FTTO reste dynamique, porté par la numérisation des entreprises et le besoin croissant en bande passante et en sécurité.

6.2 LES CONTROLES

6.2.1 Contexte de l'année

Le réseau haut débit est un milieu en perpétuelle évolution technologique auquel INOLIA doit s'adapter. INOLIA assure la mise à disposition d'une infrastructure servant de support aux opérateurs et aux fournisseurs d'accès Internet, dont son actionnaire SFR. La délégation se termine en mars 2026. La proximité de la fin de DSP oblige la Métropole à une vigilance accrue quant aux investissements (et leurs amortissements allant au-delà de la DSP), ainsi qu'aux IRU (dont la durée dépasse la fin de la DSP également).

6.2.2 Informations financières

La méthode d'affectation des charges issues du groupe SFR (charges intragroupes) ne permet pas de contrôler le bienfondé de ces charges.

Le délégataire a fourni tous les documents prévus par le contrat dont le compte rendu technique et financier et a su répondre aux questions concernant son rapport financier annuel.

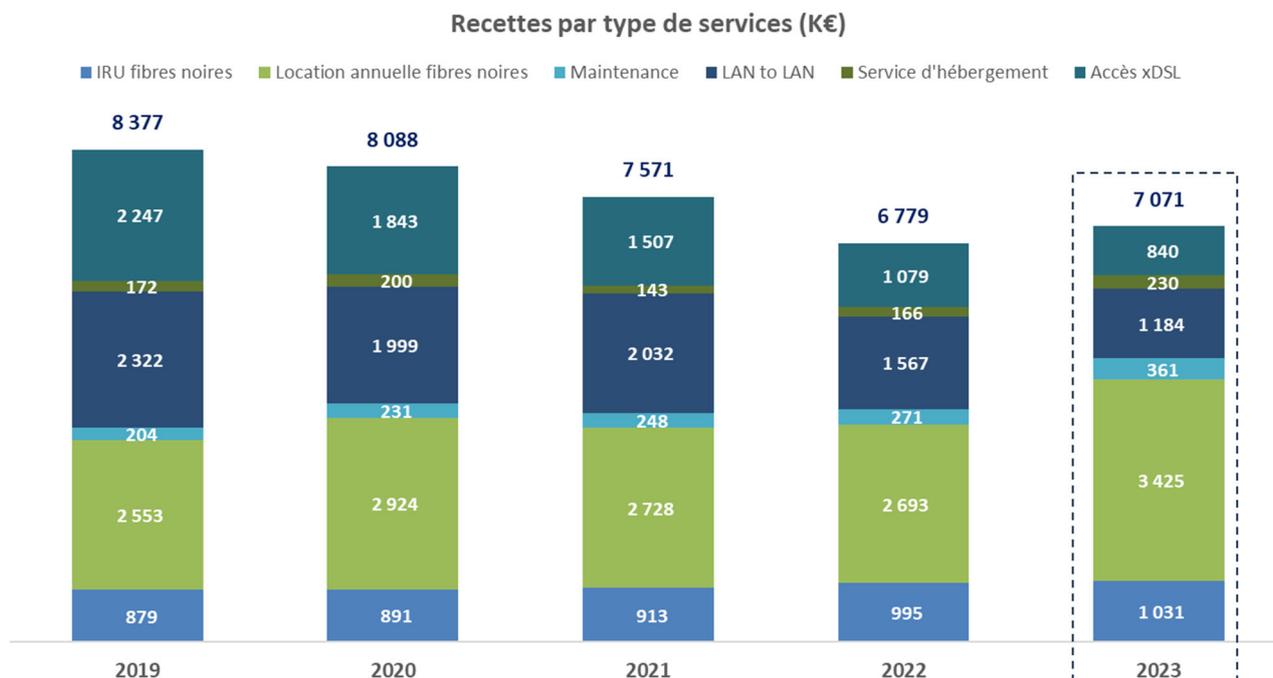
6.2.3 Contrôles du délégant

Nom du délégataire	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT	RESERVES	COMMENTAIRES
<u>Contrôles de cohérences :</u> <ul style="list-style-type: none">Données rapport annuel du délégataire / comptes sociauxImmobilisations comptes sociaux / détail des immobilisationsCharges intragroupes	X X X			
<u>Autres contrôles :</u> <ul style="list-style-type: none">Clause contractuelle de partage des gains de productivité Ratio Fonds propres / Investissements de premier établissement	X X			<ul style="list-style-type: none">✓ Montant sur l'année et en cumul validé par Inolia. Un titre de recette a été émis pour la totalité de la contribution émanant de la clause de retour à meilleure fortune à fin 2023. ✓ Montant des fonds propres au moins égal à 25% du montant total des investissements

6.3 L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMPTES SOCIAUX

Tous les tableaux sont présentés en K€.

6.3.1 L'activité



En K€

Libellé	31/12/2023	Variation 2023/2022 (en K€)	Variation 2023/2022 (en %)	Variation annuelle moyenne (5 ans)
Recettes Service connectivité / IRU fibres noires	1 031	36	4%	3%
Recettes Service connectivité / Location annuelle fibres noires	3 425	732	27%	6%
Maintenance	361	90	33%	12%
Recettes Services LAN to LAN	1 184	- 383	-24%	-13%
Recettes Service d'hébergement	230	64	39%	6%
Recettes Services d'accès xDSL	840	- 239	-22%	-18%
Autres recettes : maintenance des fibres et location points hauts	-	8		
Total Chiffre d'affaires	7 071	292	4%	-3%

Le total des recettes réalisées sur l'année 2023 est de 7 071K€, soit un niveau supérieur de +292K€ (+4%) par rapport à 2022. Cette progression est notamment portée par une forte hausse du chiffre d'affaires de +732K€ (+27%) sur le poste de location annuelle de fibres noires, grâce notamment à des commandes à SFR par Bordeaux Métropole.

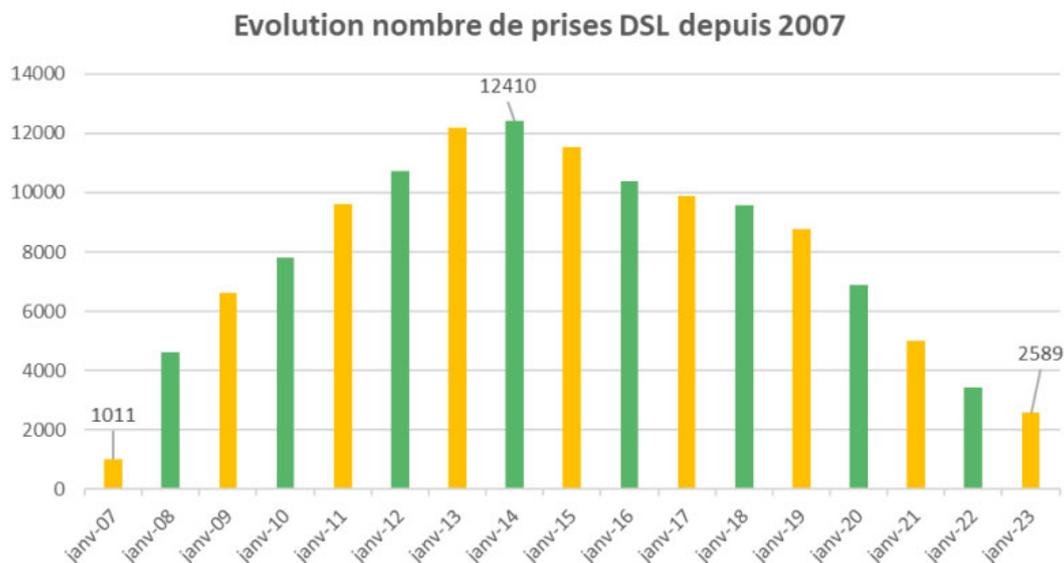
Cette forte augmentation du chiffre d'affaires sur cette activité permet de compenser une diminution du chiffre d'affaires sur certains autres postes de services.

Les recettes de l'activité Lan To Lan sont en baisse de -383K€ (-24%) par rapport à l'exercice 2022, principalement occasionné par les résiliations des Usagers Orange, Adista et SFR.

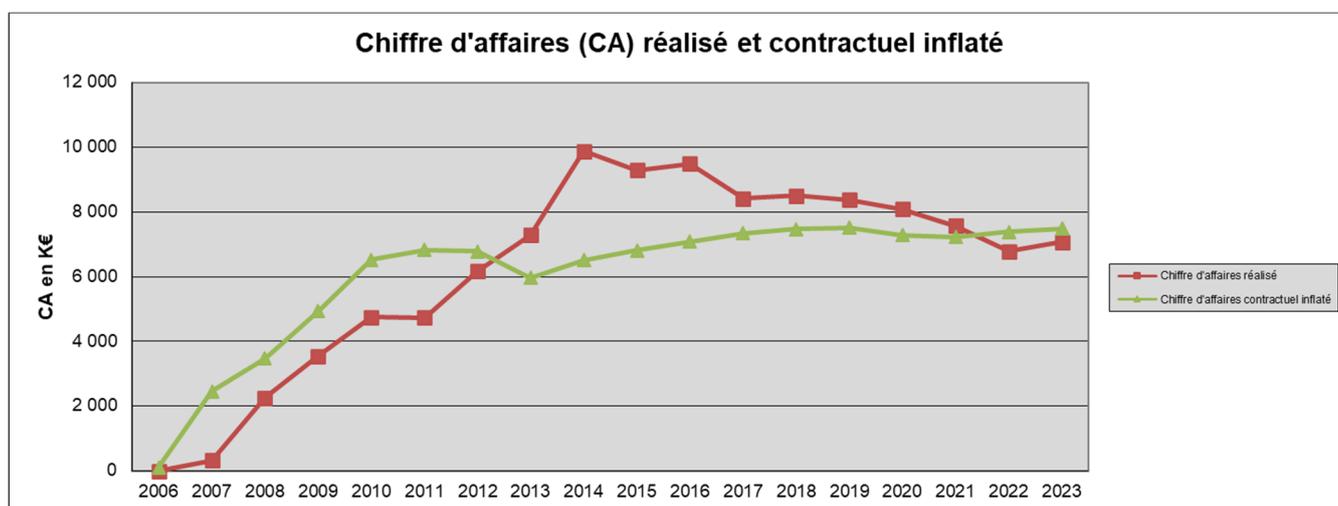
L'activité DSL est également en recul par rapport à 2022 de -240K€ (-22%), avec un parc de clients en diminution sur l'année 2023 (perte -848 liens DSL vs 2022, dû à une migration des clients DSL vers les solutions FTTH).

Les variations sur les autres services sont moins significatives.

Malgré une amélioration de recettes sur 2023 par rapport à 2022, l'activité s'inscrit toujours dans une tendance baissière au regard de la variation annuelle moyenne du chiffre d'affaires sur 5 ans (-3%). En effet, le niveau de recettes est en diminution depuis 2014 et ne retrouve pas le niveau d'avant. Cette tendance s'explique notamment par une perte continue des clients sur le segment DSL (voir graphique ci-dessous), qui est la technologie antérieure à la fibre. La croissance d'INOLIA sur le marché de la fibre FTTO est plus lente que la décroissance du marché DSL et ne permet pas de compenser les recettes perdues.



Sur la période 2013-2021, le CA annuel réalisé était supérieur à la prévision (révisée en prenant en compte l'inflation). Mais cette tendance s'inverse depuis 2022. Ainsi sur l'année 2023 le chiffre d'affaires réalisé s'avère être inférieur de -415K€ (-6%) par rapport au prévisionnel en prenant en compte l'inflation.



6.3.2 Les résultats

L'excédent brut d'exploitation

Libellé	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Variation 2023/2022 (en K€)	Variation 2023/2022 (en %)	Variation annuelle moyenne (5 ans)
Chiffre d'affaires	8 377	8 089	7 573	6 779	7 072	293	4%	-3%
Autres produits	5	0	465	324	314	-10	-3%	129%
Produits d'exploitation	8 382	8 089	8 038	7 103	7 386	282	4%	-2%
Achats consommés						0		
Autres achats et charges externes	-3 139	-3 236	-3 077	-2 978	-3 550	-572	19%	2%
Impôts et taxes	-65	-60	-27	-31	-15	15	-50%	-25%
Salaires et charges sociales						0		
Autres charges d'exploitation			0	0	-6	-6		
Charges d'exploitation	-3 204	-3 296	-3 103	-3 009	-3 571	-563	19%	2%
Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)	5 178	4 793	4 934	4 095	3 815	-280	-7%	-6%

Le délégataire a comptabilisé sur 2023 en Autres achats et charges externes un montant de Retour à meilleure fortune pour 491K€.

Cette écriture comptable explique principalement la forte hausse sur les charges d'exploitation par rapport à 2022 (-572K€) et impacte de manière négative l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE).

En effet, malgré l'augmentation du chiffre d'affaires, l'EBE apparaît comme étant en recul de -280K€ (-7%) par rapport à 2022, et s'inscrit dans une tendance baissière de cet indicateur sur 5 ans (variation annuelle moyenne de l'EBE sur 5 ans de -6%).

Le taux de marge EBE/Chiffre d'affaires reste largement positif à 54%, mais perd 6 points de pourcentage par rapport à 2022.

Le délégataire justifie le choix d'avoir comptabilisé la RMF au niveau des charges d'exploitation par le fait que ce versement devient récurrent. La RMF aurait pu toutefois être comptabilisée en charges exceptionnelles, et ainsi moins affecter l'EBE.

Hors prise en compte de cette écriture, la hausse sur les charges d'exploitation ne serait que de +46K€ par rapport à 2022 et l'EBE serait en amélioration de +211K€ (+5%) par rapport à l'année précédente (pour rappel, la RMF était de 0 € en 2022).

La tendance baissière sur l'EBE serait moindre (-4% en variation annuelle sur 5 ans) et le taux de marge d'EBE ressortirait plus élevé à 61%, soit d'un niveau conforme aux 5 années précédentes.

EBE hors RMF

Libellé	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Variation 2023/2022 (en K€)	Variation 2023/2022 (en %)	Variation annuelle moyenne (5 ans)
Chiffre d'affaires	8 377	8 089	7 573	6 779	7 072	293	4%	-3%
Autres produits	5	0	465	324	314	-10	-3%	129%
Produits d'exploitation	8 382	8 089	8 038	7 103	7 386	282	4%	-2%
Achats consommés						0		
Autres achats et charges externes (hors RMF)	-3 139	-3 236	-3 077	-2 978	-3 059	-81	3%	-1%
Impôts et taxes	-65	-60	-27	-31	-15	15	-50%	-25%
Salaires et charges sociales						0		
Autres charges d'exploitation			0	0	-6	-6		
Charges d'exploitation	-3 204	-3 296	-3 103	-3 009	-3 080	-72	2%	-1%
Excédent Brut d'Exploitation (hors RMF)	5 178	4 793	4 934	4 095	4 306	211	5%	-4%

Le résultat net

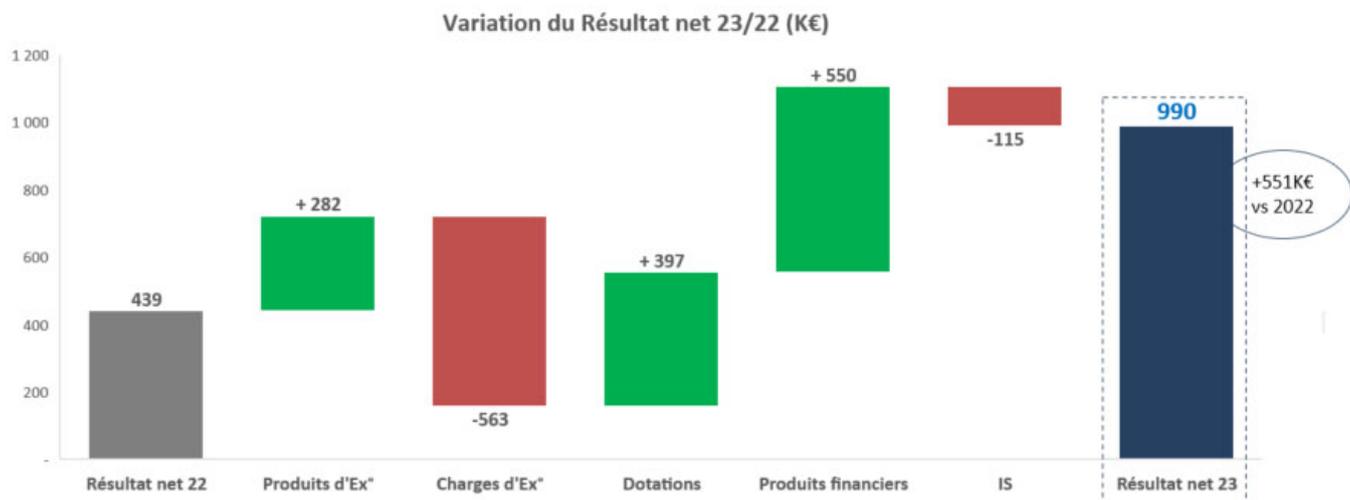
Libellé	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Variation 2023/2022 (en K€)	Variation 2023/2022 (en %)	Variation annuelle moyenne (5 ans)
Chiffre d'affaires	8 377	8 089	7 573	6 779	7 072	293	4%	-3%
Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)	5 178	4 793	4 934	4 095	3 815	-280	-7%	-6%
Dotations aux amortissements et provisions	-3 602	-3 981	-4 161	-3 997	-3 600	397	-10%	0%
Résultat d'exploitation	1 576	812	773	98	214	116	119%	-33%
Produits financiers	0	0	0	82	631	549	668%	
Charges financières	-2	-2	0	-1	0	1	-76%	-34%
Résultat financier	-2	-2	0	81	631	550	677%	-416%
Produits exceptionnels	397	401	397	397	397	0	0%	0%
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0		
Résultat exceptionnel	397	401	397	397	397	0	0%	0%
IS	-596	-463	-277	-137	-252	-115	84%	-16%
RESULTAT NET	1 375	748	892	439	990	551	126%	-6%

Les dotations aux amortissements et provisions sont en diminution par rapport à 2022.

Cette baisse provient d'une part d'un niveau d'investissement réalisé sur 2023 moins important par rapport à 2022 (234K€ vs 633K€), ce qui entraîne donc moins d'amortissements liés à de nouvelles immobilisations. D'autre part, cette baisse s'explique par le fait que certains biens sont totalement amortis et ne génèrent donc plus d'amortissements. De plus, il n'y a pas eu de provision pour risques et charges passées dans les comptes contrairement à 2022.

Ce niveau moins important de dotations aux amortissements et provisions a pour effet d'améliorer le Résultat d'Exploitation de +116K€ par rapport à 2022.

Ainsi, le Résultat net comptable sur 2023 s'établit à 990K€, et s'améliore de +551K€ par rapport à 2022. Cette hausse du résultat s'explique essentiellement par la comptabilisation de produits financiers pour un montant de 631K€, correspondant à des intérêts sur comptes courants de trésorerie. Ce montant significatif est, selon le délégataire, lié à la hausse des taux d'intérêts.



Le taux de marge Résultat net/Chiffre d'affaires ressort à 14%, en amélioration par rapport à 2022 (+8 points de pourcentage).

Malgré cela, le Résultat net et la rentabilité ne retrouvent pas les niveaux d'avant 2019.

A noter que hors comptabilisation de ces produits financiers, le résultat net comptable serait de 358K€, soit en recul par rapport l'année dernière de -80K€ (-18%).

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Variation 2023/2022 (en %)	Variation annuelle moyenne (5 ans)
Chiffre d'affaires	8 377	8 089	7 573	6 779	7 072	4%	-3%
Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)	5 178	4 793	4 934	4 095	3 815	-7%	-6%
EBITDA / chiffre d'affaires	62%	59%	65%	60%	54%	-6%	-3%
Résultat d'exploitation	1 576	812	773	98	214	119%	-33%
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	19%	10%	10%	1%	3%	2%	-31%
Résultat net	1 375	748	892	439	990	126%	-6%
Résultat net / chiffre d'affaires	16%	9%	12%	6%	14%	8%	-3%

Les indicateurs

Libellé	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Variation 2023/2022	Variation annuelle moyenne (5 ans)
Part du chiffre d'affaires faites avec le groupe SFR	67%	61%	59%	55%	76%	38%	2%
Part des charges d'exploitation faites avec le groupe SFR	53%	61%	60%	66%	58%	-11%	2%
Part des charges financières faites avec le groupe SFR	0%	0%	0%	0%	0%		

La part du chiffre d'affaires faites avec le Groupe SFR, la maison-mère d'Inolia, ressort à 76% et est en forte progression par rapport à 2022 (+38%). Cette hausse s'explique par des commandes de FON de SFR sur son marché avec Bordeaux Métropole, ayant entraîné une forte progression du chiffre d'affaires sur le poste de location annuelle fibres noires. La commande SFR sur le poste IRU contribue également à cette hausse du CA intragroupe.

A noter que les charges intragroupes sont en diminution par rapport à l'exercice précédent (58% vs 66%).

Diverses conventions régissent ces échanges intragroupes :

- une convention de prestation de services entre SFR et INOLIA : une refacturation basée sur les coûts réels des services auxquels est ajoutée une marge de 5 % (services : comptable, financier, juridique, fiscal, assurance, gestion des ressources humaines, prestations techniques et commerciales, direction générale, services généraux, achats et clients) signée le 11/08/2020 ;
- une convention cadre entre SFR et INOLIA : il s'agit de refacturation de prestations d'ingénierie et de déploiement de réseau (supervision et maintenance d'équipements actifs et du système d'information) signée le 30/06/2010.

Retour à meilleure fortune :

Années	18
	2023

Résultat Net (RN) Avenant 7 annuel	316
Cumul RN BP Av 7	5 398

Résultat Net REEL (hors éléments exceptionnels) annuel	1 358
Cumul RN REEL	15 263

EXCEDENT	1 042
Part de l'excédent	330%

Conditions d'applications (cumulatives) :

Pour que la clause s'applique, toutes les conditions doivent être en "Oui" sur

- Le résultat net cumulé (hors éléments exceptionnels de l'année N) est positif :

==> RN cumulé >0 Oui

- Application du principe lorsque le délégataire obtient de meilleurs résultats nets cumulés que ceux prévus initialement (prévisionnel) :

==> RN cumulé Réel > RN cumulé prévisionnel : Oui

- Le résultat net hors éléments exceptionnels de l'année N est positif

==> RN de N doit être > 0 Oui

PARTAGE DE GAINS DE PRODUCTIVITE	521
CUMUL RMF à fin 2023	5 270

Depuis 2013, tous les exercices, exceptés les exercices 2017 et 2022, ont donné lieu à un partage des gains de productivité appelé retour à meilleure fortune (RMF, voir conditions d'octroi en annexe 4).

Comme indiqué précédemment, INOLIA a enregistré 491K€ de RMF dans les comptes 2023 en charges d'exploitation. Ce montant a été recalculé par nos soins et il s'avère que le montant de la RMF 2023 s'établit à 521K€. Il subsiste donc un écart de 29K€ par rapport au montant comptabilisé par le délégataire. Inolia a d'abord contesté notre méthode de calcul, mais a finalement accepté le montant de la RMF calculé par Bordeaux Métropole.

A noter qu'en intégrant la RMF calculé par nos soins le résultat net serait de 961K€.

Le montant total dû par INOLIA à la Métropole à fin 2023 s'élève donc à 5 270 K€ sur un montant maximum cumulé en fin de contrat plafonné à 6 900 K€.

6.3.3 Le bilan

En K€

ACTIF	31/12/2022	31/12/2023	Variation 2023/2022 (en K€)	Variation 2023/2022 (en %)
Total Actif immobilisé	7 481	6 580	-902	-14%
Avances, Acomptes versés s/ commandes	0		0	
Créances Clients	1 719	1 120	-599	-54%
Autres créances	15 295	19 471	4 176	21%
VMP	0		0	
Trésorerie	116	186	71	38%
Charges constatées d'avance	48	48	0	1%
Total actif circulant	17 177	20 825	3 648	18%
TOTAL ACTIF	24 658	27 405	2 746	10%

En K€

PASSIF	31/12/2022	31/12/2023	Variation 2023/2022 (en K€)	Variation 2023/2022 (en %)
Capital Social	5 500	5 500	0	0%
Réserve légale	550	550	0	0%
Autres réserves	9 344	9 783	439	4%
Report à nouveau	0		0	
Résultat de l'exercice	439	990	551	56%
Subventions d'investissements	1 289	892	-397	-44%
Capitaux propres	17 122	17 715	593	3%
Provision pour risques	0	0	0	
Provision pour charges	0	0	0	
Provisions pour risques et charges	0	0	0	
Emprunts et dettes auprès étbl de crédit (LT)			0	
Emprunts et dettes financières divers	11	8	-4	-49%
Avances et acomptes reçus sur commandes	138	66	-72	-110%
Dettes fournisseurs	668	3 739	3 071	82%
Dettes fiscales et sociales	95	129	34	27%
Dettes sur immobilisations	611	117	-494	-422%
Autres dettes	21	115	94	81%
Dettes	1 545	4 174	2 630	63%
Produits constatés d'avance	5 991	5 515	-476	-9%
TOTAL PASSIF	24 658	27 405	2 746	10%

Les capitaux propres d'INOLIA s'élèvent à 17 715 K€ à fin 2023, soit une augmentation de +593K€ (+3%) par rapport à 2022, provenant principalement par la génération du Résultat net positif sur l'année comptable.

De plus, les capitaux propres représentent 65% du Bilan, grâce à l'accumulation de résultats nets positifs durant l'exploitation, témoignant ainsi d'une certaine solidité financière, d'autant que la structure est très peu endettée.

En K€

Structure du bilan	31/12/2022	31/12/2023	Variation 2023/2022 (en K€)	Variation 2023/2022 (en %)
(+) Fonds de Roulement	9 641	11 136	1 495	13%
(-) Besoin en Fonds de Roulement	9 525	10 950	1 424	13%
<i>Variation du BFR</i>	<i>3 063</i>	<i>1 424</i>		
(=) Trésorerie Nette	116	186	71	38%
Total Bilan	24 658	27 405	2 746	10%
% Trésorerie / Total Bilan	0,47%	0,68%		

Le BFR augmente sur la période de + 1 424K€, entraîné par une forte augmentation des autres créances, correspondant au compte courant SFR (virements d'avances de fonds faits par SFR à INOLIA pour faire face à sa trésorerie).

Pour autant, le niveau de trésorerie ne s'est pas dégradé et s'est même amélioré sur la période de +71K€ par rapport à 2022, porté par moins de décaissements liés à la baisse des investissements.

En effet, les investissements se sont ralentis sur 2023 par rapport aux périodes précédentes, avec seulement 234K€ réalisés sur l'année (voir tableau ci-dessous).

Réalisé :

En K€	Solde des investissements 31/12/2019	Solde des investissements 31/12/2020	Solde des investissements 31/12/2021	Solde des investissements 31/12/2022	Solde des investissements 31/12/2023
Investissements de premier établissement (Biens de retour)	32 581	33 399	33 831	34 205	34 252
Investissements au cours de l'exécution de la délégation (Biens de retour) => Raccordement clients	15 711	16 238	16 720	16 980	17 167
Refresh technologiques					
Total des investissements (Immobilisations brutes)	48 292	49 637	50 551	51 185	51 419
Cumul des amortissements	-32 650	-35 913	-40 003	-43 704	-44 840
VNC fin 2023	15 642	13 724	10 548	7 481	6 580
Investissements réalisés sur la période	1 739	1 346	914	633	234

A noter que le total des investissements dépasse la prévision de fin de contrat de l'avenant n°7 à fin 2023 (51 419 K€ contre 47 350K€ en prévision).

Après contrôle, l'obligation de l'article 27.2 du contrat, stipulant que le montant des fonds propres du délégataire soit, à tout moment pendant la durée de la convention, au moins égal à 25 % du montant total des investissements de premier établissement, est respectée.

Par ailleurs, il convient de noter que conformément à l'article 54.1.3 du contrat, relatif au calcul de l'indemnité versée par le délégant pour les investissements consentis au cours des 5 dernières années de la délégation (cf. article 1er de l'avenant n°7), depuis le 31/03/2021, tout investissement envisagé par INOLIA doit être autorisé par Bordeaux Métropole. Une procédure de validation à cet effet est mise en œuvre par la direction opérationnelle de Bordeaux Métropole à chaque demande d'INOLIA.

6.3.4 Les écarts sur prévision

En K€	PLANS D'AFFAIRES (PA) INFLATE	COMPTE DE RESULTAT	Variation en K€ (REEL vs PREVISIONNEL)	Variation en % (REEL vs PREVISIONNEL)
	CUMUL PREVISIONNEL 2006 à 2023	CUMUL REEL 2006 à 2023		
Recettes Service connectivité / IRU fibres noires	5 469	11 225	5 756	105%
Recettes Service connectivité / Location annuelle fibres noires	25 727	35 668	9 941	39%
Maintenance	1 061	3 035	1 974	
Recettes Services LAN to LAN	32 144	27 145	-4 999	-16%
Recettes service d'hébergement	2 093	2 711	618	30%
Recettes services d'accès xDSL	42 003	32 308	-9 695	-23%
Recettes services d'accès Fth	697	8	-689	-99%
Total Chiffre d'affaires	109 195	112 101	2 906	3%
Autres recettes : maintenance des fibres et location points hauts	1 941	1 573	-369	-19%
Total produits d'exploitation	111 137	113 674	2 537	2%
Coûts variables liés au réseau	33 767	36 172	2 405	7%
AUTRES PRESTATIONS	3 680	-	-3 680	-100%
Coût de structure + frais de fonctionnement	8 488	11 151	2 662	31%
EXPLOITATION	743	-	-743	-100%
MAINTENANCE ACTIFS	947	-	-947	-100%
Impôts hors IS	929	792	-137	-15%
Autres dépenses : Charges des Services d'Accès	7 844	-	-7 844	-100%
Retour à meilleur fortune	452	-	-	
Total charges d'exploitation	56 851	48 115	-8 736	-15%
Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)	54 286	65 559	11 273	21%
Dotation aux amortissements (en déduisant la participation de BM)	36 864	42 423	5 558	15%
Résultat d'exploitation	17 421	23 136	5 715	33%
Charges financières	6 194	3 331	-2 863	-46%
Produits financiers	407	932	526	129%
Résultat courant avant impôt	11 634	20 737	9 103	78%
Eléments exceptionnels / sortie des biens de retour à l'échéance de la concession	-	1	1	
Autres éléments exceptionnels	-	-	0	
Impôts sur les sociétés	3 988	6 594	2 606	65%
Résultat net	7 646	14 142	6 496	85%
Taux Résultat net / Produit d'exploitation	7%	12%	6%	

Le tableau ci-dessus présente le cumul des postes de compte de résultat depuis le début du contrat en tenant compte de l'inflation.

Il apparaît que le chiffre d'affaires est supérieur à la prévision (+ 3 %) grâce à un meilleur niveau d'activité, et que les charges d'exploitation sont inférieures à la prévision (- 15%), probablement du fait d'un mauvais dimensionnement initial. Il en découle un résultat net cumulé de 14,1 M€, presque deux fois supérieur à la prévision. Le taux de marge net en cumul à fin 2023 ressort à 12%, soit 6 points de pourcentage par rapport au taux de marge net prévisionnel.

7 Avis du Délégant

Sur le plan technique

Le réseau est plutôt fiable. En témoigne un très bon taux de disponibilité du réseau à 99,951%.

Deux points noirs ne sont toujours pas traités de façon satisfaisante par Inolia sur ce volet technique :
Tout d'abord la désaturation des liens n'est pas réalisée dans des délais acceptables par le délégataire. Depuis 2018, l'action d'Inolia est notoirement insuffisante pour revenir au niveau contractuel (20% de disponibilité minimum).

Le second point concerne la cartographie du réseau que le délégataire n'a pas tenu à jour pendant une longue période. Malgré des demandes insistantes de la Métropole depuis 2018, suivies d'engagements non tenus de la part du délégataire, l'actualisation des données n'est toujours pas effectuée en totalité à fin 2023.

Ces manquements sont d'autant plus pénalisants que la DSP se termine en mars 2026. Afin de garantir une reprise dans de bonnes conditions par un futur délégataire, il est indispensable que SFR mettent les moyens nécessaires pour respecter ses engagements contractuels.

Sur le plan commercial

Le rapport annuel du délégataire montre, comme les années précédentes, plusieurs signes d'inquiétude.

Inolia est très dépendante d'un très petit nombre d'opérateurs (dont SFR qui représente à lui seul plus de 59% du chiffre d'affaires du délégataire).

Il n'y a pas de diversification des clients finaux. La Métropole représente à elle seule plus de 250 contrats en service sur un total de 947, soit plus du quart des contrats. Cela tient probablement au fait d'une action commerciale insuffisante.

Par ailleurs, plusieurs indicateurs sont plutôt mal orientés :

. Le chiffre d'affaires suit une tendance à la baisse depuis 2014. Cela est en partie dû aux baisses de tarifs successives. Les actions commerciales ne compensent pas suffisamment ces évolutions tarifaires, ni d'éventuelles nouvelles offres que le délégataire pourrait concevoir.

. Les services Lan to Lan qui alimentaient de façon importante le chiffre d'affaires s'effondrent en termes de CA sans qu'Inolia n'entreprenne d'actions de remédiation efficace.

Quelques points positifs peuvent toutefois être avancés :

. Le catalogue tarifaire d'Inolia est globalement compétitif.

. Le nombre de sites raccordés au réseau d'Inolia est de 1344. Cela permet d'apporter des services plus rapidement et à moindre coût sur ces sites.

Sur le plan financier

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêtés de comptes année 2023	Septembre 2024	Septembre-octobre 2024

INOLIA assure la mise à disposition d'une infrastructure servant de support aux opérateurs et aux fournisseurs d'accès Internet.

Après avoir connu une forte croissance du chiffre d'affaires depuis le début du contrat, les recettes sont en constante baisse depuis 2014.

En effet, le délégataire perd des clients sur la technologie obsolète DSL mais ne profite pas d'un gain équivalent sur la technologie fibre FTTO (Fiber to the Office).

Malgré cela, le niveau de CA reste supérieur au plan d'affaires contractuel en cumulé à fin 2023 et est même en augmentation par rapport à 2022.

Malgré une baisse constatée sur les 5 dernières années, l'Excédent brut d'exploitation reste très positif sur 2023. Le taux de marge reste ainsi élevé et relativement stable, puisque l'EBE représente environ 60% du chiffre d'affaires en moyenne sur les derniers exercices.

Le Résultat net reste également positif à 961K€ sur 2023, soit un taux de marge de 14% (résultat net / CA). Mais la rentabilité est en recul par rapport aux années précédentes et ne retrouve pas le niveau d'auparavant.

Les investissements s'élèvent à 234K€ sur 2023, soit d'un niveau moindre comparé aux années précédentes. En cumulé fin de période, le niveau des investissements s'avère être supérieur la prévision sur la durée totale du contrat.

Sur le plan de la complétude du compte rendu d'activité 2023

Comme cela a été vu ci-avant, les informations manquantes des premiers éléments remis en avril 2024 ont été complétés par Inolia dans le courant de l'été, de sorte que le rapport d'activité pour l'exercice 2023 peut désormais être validé.

Quoiqu'il en soit, le Président de la Métropole, en tant qu'ordonnateur, dispose du droit d'appliquer des pénalités en raison de son caractère incomplet constaté au vu des éléments remis le 31 mars 2024.

8 Annexes à l'analyse financière

8.1 Annexe 1 : Liste des documents transmis par le délégataire

- Compte rendu technique et financier
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Balance générale
- Détail des immobilisations
- Détail de la provision pour dépréciation des clients douteux et preuves de relances de certains clients dont le plus important (OBIANE)
- Charges intragroupes : états de réconciliation et factures
- Factures de prestations de services entre SFR et INOLIA
- CA par gammes et par clients.

8.2 Annexe 2 : Historique du contrat

Bordeaux Métropole, consciente des enjeux que représentent les technologies de l'information et principalement l'accès à Internet pour le développement économique et social, a souhaité que son territoire dispose d'un Réseau d'initiative publique (RIP) Haut débit (HD).

Ainsi, la société LD Collectivités a été sélectionnée pour la construction, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure de télécommunication métropolitaine à haut débit.

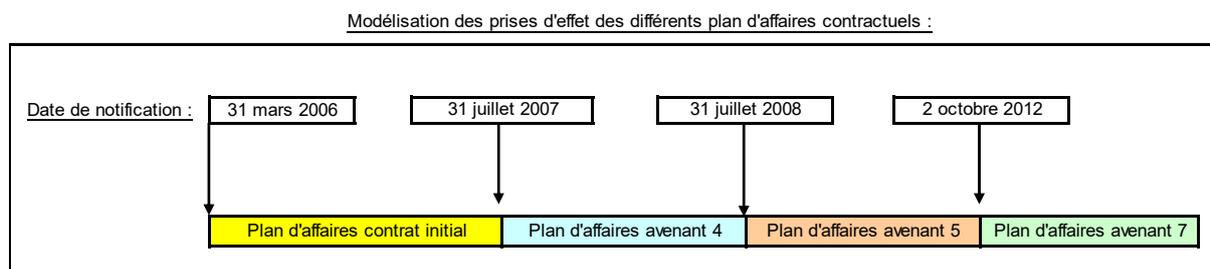
Ce contrat de délégation de service public, sous forme de concession, a pris effet le 31 mars 2006 pour une durée de 20 ans (2006-2026). LD Collectivités a créé en juillet 2006 une société filiale, dédiée à l'exploitation de la Délégation de service public Haut débit, à savoir la société INOLIA. LD Collectivités est devenu SFR Collectivités à la suite du rachat de Neuf Cegetel par SFR courant 2008.

Au début de la délégation, INOLIA a bénéficié d'une subvention de 6,9 M€ (dont 2,9 M€ accordés par le Conseil Régional) afin de financer une partie des investissements de premier établissement. Le financement des investissements avait aussi été assuré par un emprunt groupe de 11,1 M€. Aujourd'hui, il ne reste que 11 K€ d'emprunt groupe et l'activité permet de financer les investissements.

Les services fournis par cette délégation sont des services de fourreaux, de fibres noires, d'hébergement, de bandes passantes, des services d'accès, à destination des entreprises (notamment SFR et Orange), fournis au titre de la compétence « développement économique » de La Cub. Ses clients étant des opérateurs INOLIA est « opérateur d'opérateurs ».

Après une phase de construction du réseau métropolitain et d'investissement (2006-2008), les premiers services proposés par la délégation sont commercialisés à compter de 2007. Les années qui suivent (2009 à 2020), correspondent au développement de l'exploitation du réseau et la pleine commercialisation des services de la délégation.

Le schéma ci-dessous présente les dates de prises d'effet des différents plans d'affaires contractuels.



8.3 Annexe 3 : Lexique

Digital Subscriber Line (DSL) :

Le terme Digital subscriber line, DSL ou encore xDSL renvoie à l'ensemble des techniques mises en place pour un transport numérique de l'information sur une ligne de raccordement filaire téléphonique ou liaisons spécialisées.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE ou EBITDA) :

L'excédent brut d'exploitation (EBE), ou bénéfice brut d'exploitation, correspond à la ressource d'exploitation dégagée par une entreprise. Il ne prend pas en compte les produits et charges exceptionnels, ni les amortissements ni la politique de financement de l'entreprise. Il représente ainsi la ressource tirée de l'exploitation permettant en théorie à l'entreprise

- de maintenir / développer son outil de production ;
- rémunérer les capitaux engagés (capitaux propres ou empruntés) ainsi que l'Etat (impôt sur les sociétés).

Maintenance passive :

Elle consiste à prendre des mesures de précaution pour protéger un système de l'environnement. Par exemple, l'utilisation de dispositifs de protection de l'alimentation, la garantie d'un environnement propre à température contrôlée, la prévention des vibrations excessives.

Besoin en Fonds de Roulement (BFR) :

La mesure des ressources financières qu'une entreprise doit mettre en œuvre pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à son activité.

Fonds de roulement (FR) :

Mesure les ressources dont l'entreprise dispose à moyen et long terme pour financer son exploitation courante, autrement dit la somme dont dispose l'entreprise pour payer ses fournisseurs, ses employés et l'ensemble de ses charges de fonctionnement, en attendant d'être rémunérée par ses clients.

Prestations intragroupe ou frais de siège :

Il s'agit d'éléments de réduction de la lisibilité des comptes, porteurs de marges « cachées » pour le groupe.

La Cour des comptes (dans son rapport « *SEDIF-Enquête régionale sur l'alimentation en eau potable de la métropole du Grand Paris-Exercices 2010 et suivants-Observations définitives* ») rappelle les principes fondamentaux suivants :

- la société bénéficiaire des prestations ne doit pas disposer de ressources internes pour effectuer ces prestations – les prestations facturées par le groupe doivent donc être distinctes de celles susceptibles d'être traitées par le délégataire avec ses propres services ;
- les prestations doivent être exposées dans l'intérêt direct du délégataire, lequel ne se confond pas avec l'intérêt du groupe ;
- les prestations doivent correspondre à un service effectivement rendu, il faut donc disposer des preuves matérielles de la réalité des prestations ;
- ces prestations doivent être rémunérées de manière non excessive par rapport aux services rendus.

8.4 Annexe 4 : Modalités de calcul de la clause de partage de gain de productivité

Application de la clause de partage de gain de productivité également appelée clause de retour à meilleure fortune (article 28 du contrat de DSP).

Cette clause a été bâtie en 2006, lors de la rédaction du contrat, et porte sur l'indicateur financier suivant : le résultat net hors éléments exceptionnels, avec des conditions basées sur le cumul des résultats nets. Trois conditions cumulatives sont nécessaires pour que le mécanisme de calcul de cette clause soit mis en œuvre :

- le résultat net (hors éléments exceptionnels) de l'année N est positif
- le résultat net cumulé (hors éléments exceptionnels) de l'année N est positif,
- le résultat net cumulé (hors éléments exceptionnels) positif est supérieur à celui prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel.

Lorsque ces trois conditions sont remplies, alors l'excédent peut être calculé : c'est la différence entre le résultat net (hors éléments exceptionnels) par rapport à celui figurant dans le compte d'exploitation prévisionnel de référence. Cet excédent doit enfin être exprimé en pourcentage afin de déterminer la tranche de contribution qui lui sera appliquée.

X%	CONT%
De 0% à 10 % exclus	0%
de 10 % à 50 % exclus	30%
au-delà de 50 %	50%

Au sens de l'analyse des services métropolitains, le plan d'affaires de référence est le plan d'affaires de l'avenant n°7 ; en effet, le plan d'affaires visé dans l'annexe F (aspects financiers) de l'avenant n°7 se substitue au précédent plan d'affaires (celui de l'avenant n°5). De plus, l'esprit de cette clause est d'encadrer des résultats prévisionnels trop « pessimistes » qui ont servis de base pour calibrer la subvention d'investissement (de 6,9 M€).

Inolia a fait appel de la décision du Tribunal administratif de Bordeaux donnant raison à l'interprétation des services métropolitains, suite au fait qu'elle avait été déboutée dans le cadre de la requête en interprétation du contrat au sujet de la clause de retour à meilleure fortune, ce qui l'a amenée à provisionner 2 382.5 K€ sur l'exercice 2017.

Après un premier jugement favorable à l'interprétation de la Métropole, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté l'appel de la société Inolia en retenant l'interprétation de Bordeaux Métropole. Inolia n'a pas souhaité se pourvoir en cassation. Cette affaire est donc close.